

PERSPECTIVES



En France, après six mois de manifestation des gilets jaunes et à cause de l'implication personnelle du président, la campagne a pris l'allure d'un plébiscite pour ou contre Emmanuel Macron.

FREDERICK FLORIN AGENCE FRANCE-PRESSE

La boîte à surprise

À quoi ressemblera le prochain Parlement européen ?

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
À PARIS
LE DEVOIR

Devant l'école Gambetta, dans le 20^e arrondissement de Paris, 34 panneaux métalliques ont été dressés sur le trottoir. 34 panneaux pour les 34 listes qui se présentent, en France seulement, au scrutin européen qui se déroulera dimanche. Parmi elles, on trouve une liste animaliste, une autre qui fait la promotion de l'espéranto et trois listes de gilets jaunes à peu près inconnues. Certaines n'ont pas même pris la peine de faire imprimer des affiches.



Emmanuel
Macron



Matteo
Salvini



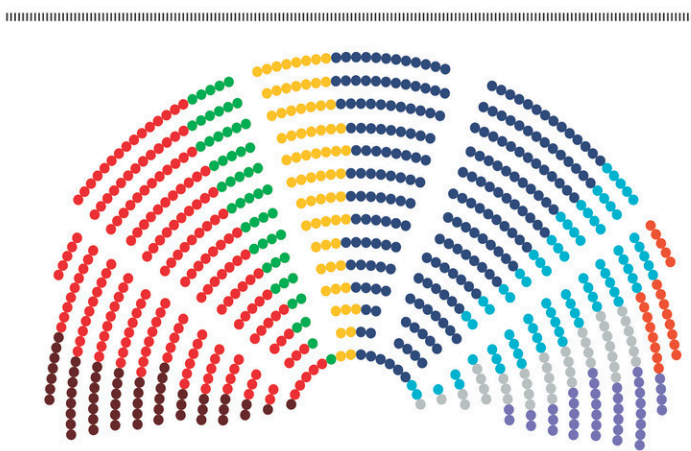
Marine
Le Pen

Inutile de dire que, dans cette apparente confusion, les 400 millions d'électeurs qui ont commencé à voter jeudi pour élire 751 députés (705 sans les Britanniques) le feront pour des raisons souvent très différentes.

En France, après six mois de manifestation des gilets jaunes et à cause de l'implication personnelle du président, la campagne a pris l'allure d'un plébiscite pour ou contre Emmanuel Macron. Ce dernier a beau dramatiser les enjeux du scrutin de dimanche en parlant d'un rendez-vous « existentiel », la plupart des observateurs ne croient pas au grand chamboulement. À preuve, comme en 2014, la participation devrait à peine dépasser les 40 %.

Lancée par une tribune publiée dans 28 pays membres de l'Union et appelant à la « renaissance » européenne, la campagne du président français ne s'est pas déroulée comme prévu. Il n'aura fallu que quelques jours pour que la nouvelle patronne de la CDU allemande, Annegret Kramp-Karrenbauer, retoque ses principales propositions (comme un « salaire minimum européen »), allant même jusqu'à remettre en question le siège du Parlement à Strasbourg. Alors qu'Emmanuel Macron rêvait d'un leadership au-delà des frontières, ses problèmes intérieurs l'auront retenu à quai.

C'est plutôt le camp eurosceptique de Matteo Salvini et Marine Le Pen qui aura tenu les principaux rassemblements



● GUE/NGL (52) ● ADLE (68) ● EFDD (41)
● S&D (186) ● PPE (217) ● ENL (37)
● Verts/ALE (52) ● ECR (76) ● NI (21)

La composition
du dernier
Parlement
européen
avant le
déclenchement
des élections
INFOGRAPHIE
LE DEVOIR

européens. Pour autant, malgré les déclarations alarmistes de fin de campagne, rares sont ceux qui croient que cette élection se soldera par des changements radicaux. Les modifications aux traités ne peuvent venir que des chefs d'État et, si les traditionnels blocs conservateur (PPE) et socialiste (PSE) s'effritent, ils demeurent respectivement crédités de 180 et 149 sièges. Reste à leurs principaux concurrents, populistes et libéraux-centristes, à décrocher le titre de « faiseurs de roi ».

L'immigration en tête

Les nationaux-populistes peuvent au mieux espérer représenter 25 % de l'assemblée, sans compter le premier ministre hongrois Victor Orban suspendu du PPE mais toujours membre. « Pas de quoi renverser la table », écrit Ivanne Trippenbach dans le quotidien *L'Opinion*. Les eurosceptiques pourraient tout de même former le troisième groupe en importance. La raison de cette poussée populiste semble claire.

Toutes les enquêtes d'opinion ont montré que l'immigration arrivait en tête des préoccupations des Européens. Selon un sondage YouGov réalisé dans huit pays auprès de 8000 personnes, 35 % des personnes interrogées placent l'immigration en tête

de leurs préoccupations contre 29 % pour l'environnement. L'immigration domine dans tous les pays sauf en Allemagne. Par ailleurs, 46 % des Européens souhaitent que leur pays n'accepte plus de réfugiés et seulement 14 % approuvent la gestion par Bruxelles de la crise migratoire.

Mais il est loin d'être certain que les trois groupes qui composent le camp eurosceptique réussiront à s'unir. Les tentatives de séduction de Matteo Salvini (ENL) auprès du premier ministre hongrois, Victor Orban, se heurtent à des divergences sur l'attitude à l'égard de la Russie. Divergences fortement accentuées par le scandale qui vient de frapper l'extrême droite autrichienne.

Du côté des libéraux-centristes, les grandes manœuvres sont aussi en cours. Proche des libéraux (ALDE) de Guy Verhofstadt, Emmanuel Macron a récemment reçu le soutien du premier ministre portugais, le socialiste Antonio Costa. Udo Bullmann, président du groupe social-démocrate du Parlement européen (qui devrait perdre le plus grand nombre de députés), a ouvertement évoqué une « alliance progressiste ». Les deux camps mettent la transition écologique en tête de leurs priorités même si le sujet a été assez peu discuté dans cette campagne.

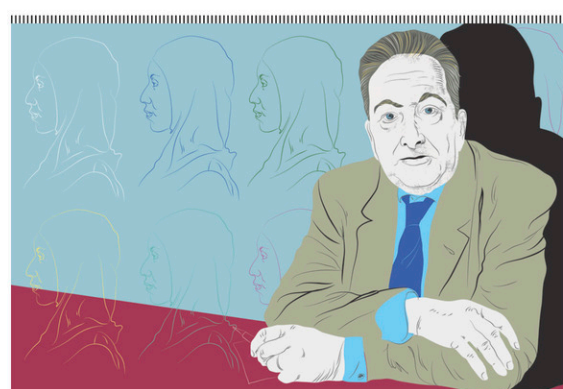
Cette nouvelle alliance permettrait au PSE de sortir de la « grande coalition » avec le PPE qui a transformé durant des années le Parlement de Strasbourg en « maxi Bundestag », selon les mots de la secrétaire d'État française aux Affaires européennes, Amélie de Montchalin. Mais le pari est loin d'être gagné. Libéraux-centristes et sociaux-démocrates auront beaucoup de mal à franchir le cap des 376 députés qui forment la majorité absolue. Or, une alliance à trois avec les verts et l'extrême gauche est encore plus incertaine.

Les grandes manœuvres

Dimanche soir marquera le début des grandes manœuvres pour savoir quelle majorité dirigera le Parlement. Les chefs d'État entameront aussi une longue négociation afin de désigner celui qui succédera à Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne. En 2014, l'Union européenne avait innové en choisissant la tête de liste, ou *spitzenkandidat*, du parti arrivé premier, en l'occurrence le PPE. Or, le traité de Lisbonne se contente de dire que cette nomination doit « tenir compte des résultats des élections ».

Les chefs d'État et de gouvernement se réuniront deux jours après le scrutin pour lancer la négociation qui devrait durer au moins jusqu'au prochain Conseil européen, le 20 juin. Les différends qui se sont multipliés entre Emmanuel Macron et Angela Merkel pourraient rendre ce choix difficile. Macron a déjà annoncé qu'il ne voulait pas du Bavarois Manfred Weber (PPE) issu de la CSU et peu connu hors du Parlement européen. Campé à droite, Weber a beau avoir le soutien formel de la chancelière, il a préféré faire campagne avec le premier ministre autrichien Sebastian Kurz, connu pour sa ligne ferme sur l'immigration et qui appelle l'Union européenne (et Emmanuel Macron) à « changer de ton » à l'égard des anciens pays de l'Est. Quant à l'autre tête de liste, Frans Timmermans (PSE), il n'a pratiquement aucune chance d'être choisi.

C'est pourquoi le Français Michel Barnier, membre du PPE et négociateur respecté du Brexit, pourrait apparaître comme un compromis. En 2014, cependant, Merkel n'en avait pas voulu. On évoque aussi le nom de l'ancienne commissaire à la Concurrence Margarethe Vestager, qui s'est récemment opposée à la fusion Alstom-Siemens. Un choix qui confirmerait l'isolement de la France en Europe. Bref, les paris sont ouverts.



PHILOSOPHIE
Fausse conscience
et femme voilée
B 10

PERSPECTIVES
« Laïcité : un appui ».
La chronique
de Michel David | **B 6**

MONDE
Une explosion à Lyon
fait une dizaine de
blessés légers | **B 7**

Se battre pour aider

Manque d'accès, longs délais, accusations injustifiées : le parcours des proches aidants est miné d'obstacles

Le 28 mai, Michel Cadotte, accusé d'homicide involontaire sur sa conjointe Jocelyne Lizotte, atteinte de la maladie d'Alzheimer, connaîtra sa sentence. Ce drame vient rappeler le difficile parcours des proches aidants, souvent miné d'obstacles institutionnels.

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

« J'ai été proche de commettre l'irréparable pour moi tellement [le réseau de la santé] m'en a fait voir de toutes les couleurs. [...] Un proche aidant, il a beau tout faire, il n'est rien de rien à leurs yeux, il est de la poussière », laisse tomber Dominique au bout du fil, un mélange de colère et de tristesse dans la voix.

Absorbés dans leur rôle d'aidant, vouant chaque minute libre à l'être cher dont ils s'occupent au quotidien, nombre de proches aidants finissent par s'épuiser, s'isoler et vivre leur peine en silence. Un fardeau d'autant plus lourd quand le milieu institutionnel vient leur mettre des bâtons dans les roues.

Dominique, cette Montréalaise de 68 ans, s'occupe de son mari, atteint de la maladie de Parkinson depuis maintenant six ans. « Je me souviens encore quand le médecin nous a annoncé que quelque chose n'allait pas, que la maladie grandissait depuis 15 ans en lui sans signe apparent. »

Tranquillement, le parkinson a commencé à prendre le dessus. Dominique a « naturellement » décidé de prendre soin de son mari. Cette conseillère en sécurité financière a pu facilement réduire ses heures, s'assurant une entrée de revenus pour subvenir à leurs besoins.

Mais « le cauchemar » a commencé dès 2016, quand son mari a chuté dans les escaliers en voulant rattraper un panier d'épicerie qu'il avait échappé. Une commotion cérébrale l'a conduit à l'hôpital pour quelques jours. « Ça a comme propulsé d'un coup sa maladie. Les médecins ont insisté pour que je le place dans un établissement de soins. J'ai tenu tête et je l'ai ramené chez nous. »

Au banc des accusés

En 2017, l'homme est de nouveau hospitalisé après une pneumonie. Encore une fois, les professionnels de la santé cherchent à convaincre Dominique de le placer. « J'ai eu le droit à une table ronde avec le médecin de famille, la travailleuse sociale, la psy, l'infirmière. Ils m'ont posé des questions pendant des heures et me disaient : "Vous devez signer, c'est mieux pour lui." Mais mon mari était conscient et en panique absolue à l'idée d'être placé », se souvient-elle.

« J'ai fait l'erreur de leur répondre, j'étais à bout. Je leur ai dit : "Mais vous avez peur de quoi, que je le tue et que je saute par la fenêtre ?" Ils l'ont mal pris ; en fait, ils m'ont prise au sérieux. »

Craignant un cas de maltraitance, ils leur imposent plusieurs séances de thérapie, pour elle et pour lui. Leurs visites sont suspendues pendant un temps et, finalement, la psychologue lève les interdictions, réalisant que les deux tiennent le même discours, sans aucun signe d'abus.

Un an plus tard, son mari est réhospitalisé, sa maladie s'aggrave. « Il ne voulait plus manger ni prendre ses médicaments. » À l'invitation de Dominique, les enfants de son mari — l'un vivait aux États-Unis, l'autre en Colombie-Britannique — viennent voir quelques jours leur père. À leur départ, Dominique est convoquée par le personnel soignant : « On m'a indiqué qu'un dossier de maltraitance avait été ouvert à mon nom. Sa fille a porté plainte en disant que je ne le nourrissais plus, que je ne m'en occupais plus. Comme si je pouvais maltraiter mon mari. »

« Harcèlement, menaces, intimidations : j'ai dû batailler pendant quatre mois pour retrouver mon mari, qui allait mieux. Ça a été très



C'est mardi qu'aura lieu le prononcé de la peine de Michel Cadotte, reconnu coupable d'homicide involontaire pour avoir étouffé sa femme atteinte d'alzheimer.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

difficile comme épreuve », raconte-t-elle, la voix tremblante.

Grâce à l'aide d'un avocat, son dossier a été fermé, le personnel soignant n'ayant jamais pu faire la preuve de la maltraitance alléguée. Et Dominique a pu repartir chez elle avec son mari. « C'est déjà épuisant, le travail qu'on réalise, mais de se faire traiter comme si on était des moins que rien, c'est très difficile. Je fais tout : à manger, la rééducation, sa toilette, je le fais marcher. Mais un merci de sa famille ou des médecins, jamais de reconnaissance. »

Dominique déplore que, dans la société, « être proche aidant va de soi » et va de pair avec l'épuisement. « C'est normal », me disait mon médecin de famille quand je lui disais que j'étais fatiguée. On finit par ne plus rien dire, ne plus se plaindre de notre état. Le pire : ce n'est pas qu'on ne nous croit pas, c'est qu'on s'en fiche. »

Manque de soutien

Des témoignages comme celui-ci, la coordonnatrice générale du Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), Mélanie Perroux, en entend presque tous les jours. Manque d'accès, délais d'attente, multiplication des documents justificatifs, règles compliquées : le parcours est miné d'embûches, que ce soit avec les institutions bancaires, les services sociaux ou encore le milieu de travail.

« Les proches aidants sont rarement écoutés, parfois même ignorés. Ils n'ont pas de soutien derrière eux et manquent d'informations. Et dès qu'il y a un problème avec la personne aidée, c'est la faute du proche aidant, c'est de la maltraitance », résume-t-elle.

Le problème semble particulièrement récurrent avec le milieu de la santé. Sans jeter la pierre sur le personnel soignant, M^{me} Perroux montre plutôt du doigt la structure de leur institution. Submergé, manquant de ressource, le milieu de la santé tend à standardiser les soins pour être plus rapide et plus efficace. « On y va à coups de dix minutes par soin, on tourne les coins ronds et on ne prend pas le temps d'écouter les gens. »

Le proche aidant revêt avant tout un rôle « utilitaire ». « Quand on l'implique, c'est parce qu'on va lui demander de faire un acte que le réseau n'est pas capable de faire », poursuit-elle.

Elle donne l'exemple de la démarche du coucher du soir pour une personne lourdement handicapée. Par manque de préposés disponibles, c'est le proche aidant qui va apprendre sur le tas comment procéder.

La professeure à l'École de travail social de l'Université Laval, Sophie Éthier, abonde dans le même sens. « On exclut le proche aidant, mais son expertise est essentielle. Il connaît mieux que personne les habitudes du proche dont il s'occupe, quand il ne va pas bien, ce dont il a besoin, comment il réagit. »

Alors qu'une personne sur quatre est proche aidante au Québec, il est « urgent » de se pencher sur cette problématique, selon M^{me} Éthier. « Une sur quatre, c'est beaucoup ! Il n'y a pas grand-chose qui touche autant de personnes à la fois, c'est rendu un problème social important », conclut-elle.



Sadia Messaili s'est occupée seule de son fils, qui a reçu un diagnostic de schizophrénie à l'aube de ses 30 ans.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des pistes pour élaborer une politique nationale

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Québec a du travail sur la planche d'ici le dépôt de sa première politique nationale sur les proches aidants, en décembre prochain. Statut de reconnaissance, aide financière, dossier médical, conciliation travail-famille : les besoins sont nombreux. Des experts et acteurs du milieu, interrogés par *Le Devoir*, font le point sur ce que devrait prévoir une politique idéale pour soutenir les proches aidants.

Une reconnaissance du rôle

Plus de reconnaissance, c'est ce que méritent les proches aidants, selon Sophie Éthier, professeure à l'École de travail social de l'Université Laval et experte dans le domaine. Faire les repas, le ménage, administrer les médicaments, donner le bain, prodiguer des soins physiques : ils répondent à 80 % des besoins de la personne aidée — souvent un parent vieillissant, un enfant handicapé ou encore un conjoint malade —, contre 20 % qui est assumé par le réseau de la santé. Et pourtant, leur rôle peine à être reconnu dans la société.

« On leur donne beaucoup de responsabilités, on se fie à leur bonne volonté et ils doivent donner des soins pour lesquels ils n'ont même pas de formation. Mais on ne leur donne aucune reconnaissance ensuite et leur parole est rarement prise en compte », déplore la professeure.

Les proches aidants sont pourtant les mieux placés pour constater au quotidien les effets secondaires d'un médicament, les impacts d'un changement de routine ou l'apparition d'une nouvelle douleur ou d'une difficulté. « Leur expertise doit être reconnue, leur parole doit compter davantage dans le suivi médical », poursuit M^{me} Éthier.

Pour reconnaître ce rôle, toutefois, il faut déjà savoir définir « qui est proche aidant ». « Il faut que les gestes qu'on pose soient nécessaires à la survie de la personne aidée pour être considéré comme un proche aidant. »

De son côté, Francine Ducharme, l'actuelle doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, qui a travaillé plus de 15 ans sur cette question, croit essentiel de s'interroger sur les limites du rôle d'un proche aidant. « C'est un partenaire et allié du personnel soignant, mais jusqu'à quel point doit-il poser certains gestes médicaux ? Les infirmières et les médecins se déchirent sur la question des actes que les uns ou les autres peuvent poser, mais on ne se questionne pas du tout sur ce que font les proches aidants, souvent sans formation », note-t-elle.



III TÉMOIGNAGE

Naviguer dans le système de santé et frapper un mur

Son fils se suicide après avoir été refusé à l'urgence

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

« On ne choisit pas d'être proche aidant, on le devient parce qu'il le faut. » Sadia Messaili s'est occupée seule de son fils, qui a reçu un diagnostic de schizophrénie à l'aube de ses 30 ans. Une épreuve éreintante physiquement et psychologiquement, qui l'a marquée à vie.

En septembre 2009, un soir où elle avait décidé d'apporter des viennoiseries à son fils Ferid, elle s'est retrouvée face à un jeune homme de 29 ans exténué, semblant complètement perdu. « Il s'est mis à me parler d'une mission à laquelle il devait participer, me disant qu'il faisait partie d'une organisation qui veut sauver notre humanité. Celle-ci se trouvant dans les mains des Illuminati. J'ai compris que ça n'allait pas », se souvient M^{me} Messaili.

Ensemble, ils se rendent aux urgences ce soir-là. Verdict : Ferid est en pleine crise psychotique, il est diagnostiqué schizophrène.

Après un séjour à l'hôpital, Sadia Messaili installe son fils dans un appartement dans son sous-sol. « Je ne voulais pas le placer ailleurs, j'étais la mieux placée pour m'occuper de lui. » Comme proche aidante, elle avait l'avantage sur le personnel soignant de vouer un amour inconditionnel à Ferid, de ne pas le juger, d'être disponible et plus tolérante.

Dans ses bons jours, Ferid était relativement autonome, sortait faire ses courses ou prendre l'air. Il passait ensuite ses soirées chez sa mère pour souper et écouter un film.

Mais les mauvais jours étaient nombreux, d'autant plus que son état s'était dégradé. « Il n'arrivait pas à dormir, prenait du poids, perdait toute énergie. Il avait même de la difficulté à parler. »

Inquiète, Sadia Messaili a redoublé d'efforts pour aider son fils. « Je faisais à manger, je m'assurais qu'il prenne sa médication. Je faisais son lavage et l'accompagnais pour faire ses emplettes. Je répondais au téléphone pour lui, l'emmenais à ses rendez-vous médicaux, m'occupais de toute la papiersasse pour l'aide sociale... », énumère-t-elle.

C'est sans compter toutes les recherches qu'elle faisait pour mieux connaître sa maladie, les traitements, les médicaments et leurs effets secondaires, « simplement pour pouvoir l'aider ».

« Le proche aidant est loin d'être un expert, mais il doit le devenir malgré lui. Par manque d'informations de la part des médecins, je cherchais partout : sur Internet, à travers des associations ou des groupes communautaires. J'assistais à des conférences, des ateliers d'entraide. Je courais partout. »

En plus de son rôle de proche aidante, Sadia Messaili était enseignante à temps plein dans une école primaire et avait encore à sa charge son deuxième fils, Adam, alors en pleine adolescence. Sa fille aînée avait déjà fondé une famille et vivait trop loin pour venir lui donner un coup de main régulièrement.

« Être proche aidant, ce n'est pas une carrière, même si ça en a tout l'air. On doit apprendre sur le tas. »

Manque de temps et de soutien

Cumulant presque une double journée de travail, M^{me} Messaili a fini par rêver d'avoir des journées de 36 heures. « Quand on manque de temps, on doit couper quelque part : sur notre temps personnels, finis les moments avec les amis. « De toute façon, de quoi j'allais leur parler ? De mon fils ? De mes problèmes ? On se juge déjà bien assez soi-même, pas besoin que les autres fassent des commentaires », laisse-t-elle tomber d'un ton ferme.

Elle coupe aussi le temps accordé à ses autres enfants, visite moins souvent sa fille et s'occupe moins de son plus jeune. « Quand la maladie frappe, elle n'affecte pas qu'un individu. Elle fait des victimes collatérales et affecte toute la vie d'une famille. »

Au bout de quelques mois, à son insu, la fatigue la gagne. « On devient moins patient, on manque d'énergie, on pousse la personne qu'on aide à se débrouiller un peu toute seule. Dans le cas de mon fils, c'était inutile, sa médication lui enlevait toute motivation. Ça lui faisait juste de la peine de me voir comme ça. »

Elle s'estime toutefois chanceuse d'avoir « eu un fils aimant, conscient de ce qu'elle faisait pour lui ». Elle se souvient des soirées où elle était trop épuisée pour préparer le souper. « Ferid prenait la relève, même s'il était juste capable de faire cuire du riz. »

Consciente de perdre tranquillement pied, M^{me} Messaili a plusieurs fois

consulté des psychologues. Mais la réponse était toujours la même : « Je me faisais dire que ce n'était pas à moi de consulter, mais à mon fils qui, lui, avait une maladie mentale », relate-t-elle, découragée. Sadia devait ainsi gérer seule sa tristesse, son sentiment de culpabilité et son impression de n'avoir pas fait assez pour son fils dans le passé.

« Les proches aidants sont des êtres humains comme les autres, ils vivent beaucoup d'émotions au quotidien. Je me demandais constamment pourquoi Ferid était tombé malade, lui qui était un enfant plein de vie, intelligent, entouré d'amis. »

D'après elle, le corps médical devrait aussi considérer le proche aidant comme un patient, évaluer ses besoins et le suivre dans cette épreuve pour éviter qu'il lâche prise.

Le deuil

En décembre 2012, l'état de Ferid s'est encore dégradé. « Un soir, il était persuadé qu'il était Jésus, il était dans une nouvelle phase délirante. » Après quelques jours d'hospitalisation, Ferid revient vivre chez sa mère, complètement affaibli et envahi de tristesse. Un soir de printemps, en avril 2013, il demande même à retourner à l'hôpital.

« On a attendu plus de huit heures aux urgences pour finalement se faire dire de revenir le lendemain », se souvient M^{me} Messaili, encore outrée du manque de « discernement » du personnel médical.

Ils ne sont jamais revenus sur leurs pas le lendemain. « Ce jour-là, on a tous les deux baissé les bras. Ferid ne voulait pas y retourner et, moi, j'ai pétié les plombs. Je n'ai pas insisté devant son éternel air passif. Je n'en pouvais plus, j'avais frappé un mur. »

Une semaine plus tard, Ferid a mis fin à sa souffrance en s'enlevant la vie.

« Le deuil marque incontestablement le début d'une autre vie. Mais la douleur ne nous quitte vraiment jamais. On l'apprivoise simplement », souffle M^{me} Messaili.

S'il lui est difficile d'affirmer qu'elle s'en est depuis « remise », elle assure avoir repris le contrôle de sa vie, notamment en se rapprochant de sa famille. « Adam, ça a été ma béquille. J'ai pris soin de lui, j'ai rattrapé le temps perdu, ça m'a sauvée. »

Un dossier médical

Au même titre que la personne aidée, l'aidant devrait avoir son propre dossier médical, martèle pour sa part Mélanie Perroux, coordonnatrice du Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ). Depuis plusieurs années déjà, elle répète l'importance d'évaluer les besoins de l'aidant pour qu'il mène à bien son rôle sans pour autant s'oublier. Nombre de proches aidants finissent par s'isoler et s'épuiser, privés de l'aide dont ils auraient besoin.

« Ce n'est pas pareil de s'occuper d'un jeune avec une déficience intellectuelle ou d'un parent vieillissant atteint d'Alzheimer, explique M^{me} Perroux. Le proche aidant a besoin d'un soutien financier ou logistique différent, selon la personne aidée et sa propre capacité à effectuer certaines tâches. »

Un suivi médical régulier, dit-elle, doit être fait plusieurs fois par année, surtout pour les aidants qui prennent soin d'une personne souffrant d'une maladie dégénérative.

Aux yeux de Francine Ducharme, de l'UdeM, il presse de leur offrir un peu de répit. « Il faut que les professionnels de la santé prennent la relève de temps en temps, pour permettre aux proches aidants de prendre soin d'eux-mêmes. Pas juste entre 8 h et 4 h, mais aussi le soir, la nuit, la fin de semaine. » Il va falloir investir et embaucher davantage de professionnels, dit-elle.

Le réseau ne peut répondre à cette demande à l'heure actuelle, en raison des compressions subies dans les dernières années. « Si les proches aidants en font autant, c'est aussi parce que le système de santé n'est pas capable de s'occuper de la population vieillissante. Ils doivent alors redoubler d'efforts pour leur assurer une qualité de vie. »

Promesses électorales

En pleine campagne électorale, la Coalition avenir Québec, le parti formant le gouvernement, avait promis 93 millions de dollars pour mieux « reconnaître et soutenir » le travail quotidien des proches aidants, estimé à environ 1,6 million.

Cette enveloppe permettrait notamment :

la création de la première politique nationale québécoise sur les proches aidants ;

la bonification du crédit d'impôt jusqu'à hauteur de 2500 \$ pour les proches aidants (le double du crédit actuel de 1176 \$) ;

un soutien pour construire 20 nouvelles maisons Gilles-Carle durant la prochaine décennie, à hauteur de 1,3 million de dollars pour la construction et de 4,3 millions pour le fonctionnement. Ces établissements accueillent des patients temporairement pour donner un répit à ceux qui les aident au quotidien ;

la création d'un observatoire de la proche aidance formé d'universitaires pour conseiller le gouvernement sur la manière de soutenir les aidants ;

le versement d'« au moins 15 millions de dollars » par année à partir de 2021 pour assurer la survie du Fonds de soutien aux proches aidants après cette date.

Un milieu de travail plus conciliant

En dépit du temps qu'implique le rôle de proche aidant, plus de la moitié d'entre eux (56 %) continuent de travailler, selon le RANQ. La plupart n'ont pas les moyens de quitter leur emploi. Le manque de compréhension de la part des employeurs rend néanmoins difficile la conciliation entre les sphères professionnelle, familiale et les soins à donner. Certains finissent par réduire leurs heures ou par quitter leur profession, même si cela implique de vivre dans l'insécurité financière.

« Il faut que les employeurs soient plus sensibilisés à la réalité des proches aidants. Il y a des matins où c'est plus difficile d'habiller sa mère ou de la faire déjeuner, alors c'est possible qu'on arrive en retard au travail », souligne Sophie Éthier.

Mélanie Gagnon, professeure en science de la gestion à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), abonde dans son sens. Avec sa collègue Catherine Beaudry, elles ont rencontré une quarantaine de proches aidants pour mieux comprendre leurs besoins sur le marché du travail. M^{me} Gagnon donne l'exemple d'une jeune proche aidante de 18 ans qui accompagnait sa mère souffrant d'un cancer en phase terminale. « Ses employeurs ont refusé de lui accorder un congé de proche aidant. Elle a perdu son emploi, et s'est retrouvée dans une situation d'isolement et d'appauvrissement. »

Les deux chercheuses ont conclu qu'une modification de la Charte des droits et libertés — l'article 10 précisément — s'impose afin de considérer la situation familiale comme un motif de discrimination. « On a déjà changé cet article en juin 2016 pour ajouter l'identité de genre comme motif discriminatoire. Rien n'empêche qu'on le modifie à nouveau », souligne M^{me} Gagnon.

Cette obligation d'accommodement permettrait aux proches aidants d'évoquer ce motif pour s'absenter du travail pour accompagner un proche à un rendez-vous médical par exemple. Une façon, aussi, de les maintenir sur le marché du travail.

Une plus grande aide financière

Les aidants qui sont encore sur le marché du travail perdent en moyenne 16 000 \$ par année en limitant le temps passé au travail pour s'occuper d'un proche, selon les estimations du RANQ. C'est sans compter les frais de santé non couverts et ceux liés aux déplacements pour les rendez-vous médicaux notamment, estimés à 7600 \$ par année en moyenne. « Le système actuel n'apporte aucun soutien et ne permet pas de compenser cette perte financière considérable », critique Mélanie Perroux.

Pourtant, les proches aidants sont devenus essentiels. Remplacer leur apport auprès des malades coûterait entre 4 et 10 milliards de dollars par année au gouvernement du Québec, soutient-elle. La politique à venir devrait ainsi prévoir une compensation financière, sous forme d'allocation, de subvention ou encore de remboursement d'impôt.

S'il existe déjà certains avantages fiscaux pour ceux qui aident leurs proches au Québec, peu en bénéficient. « Les critères sont trop spécifiques et complètement à côté de la réalité. Et les quelques personnes qui se qualifient reçoivent tellement peu comparativement à l'ampleur de la tâche », soutient Sophie Éthier, de l'Université Laval.

« Pourquoi ne pas plutôt créer une allocation proche aidant, insiste-t-elle. On a bien des allocations familiales pour aider les familles à répondre à leurs obligations parentales. Qu'on s'occupe de son enfant ou de son père âgé, c'est la même chose. »

L'art d'étudier

NORMAND BAILLARGEON



« J'étudie ! Je ne suis que le sujet du verbe étudier. »
— Gaston Bachelard
Nous voici au temps des examens — dont c'est la fin ou à peu près pour beaucoup, et le commencement pour les autres.

Je veux en profiter pour avancer une idée toute simple, facile à implanter et qui peut contribuer positivement à la réussite de nos élèves et de nos étudiants. Il s'agit de leur apprendre à étudier.

On ne le fait que trop rarement. Il existe pourtant des stratégies efficaces pour étudier, des stratégies pour certaines solidement validées, et que les enseignants gagneraient aussi à connaître pour y adapter leur enseignement. En voici quelques-unes.

Il va sans dire qu'elles ne valent pas nécessairement pour tous les niveaux d'étude et que leur mise en œuvre demande doigté, sagesse et prise en compte des circonstances. Bref : c'est aussi un art.

Prendre des notes

Savoir prendre de bonnes notes, surtout aux niveaux plus avancés, est très important et aide grandement à étudier. Mais on n'explique pas souvent comment s'y prendre.

Un système de prise de notes appelé Cornell a été imaginé à l'université du même nom dans les années 1950, par Walter Pauk. Il est désormais utilisé dans plusieurs universités.

Cette page Web (<https://bit.ly/1WDk7PU>), où on verra aussi un document type, vous dira tout ce qu'il faut savoir. Ne reste plus qu'à le faire connaître aux étudiants.

Espacer les séances d'étude

On appelle bachotage ce bourrage de crâne intensif qu'on pratique juste avant l'examen. Cela peut permettre de passer l'épreuve, mais on oubliera sans doute assez vite ce qu'on aura un bref moment retenu. Ce bachotage se fait souvent en lisant le texte à étudier et en surlignant les passages jugés importants, sur lesquels on se promet de revenir.

Ce n'est pas très efficace.

Ce qui l'est, par contre, c'est de multiplier et d'espacer les séances d'étude — ce qu'on appelle la pratique échelonnée ou répartie. L'idée a sa source dans des travaux sur la mémoire menés au XIX^e siècle (par H. Ebbinghaus, pour ne rien vous cacher...).

Pour l'étudiant, cela signifie s'astreindre à cette multiplicité de séances. En connaître les grands avantages l'incitera à le faire.

Combien de séances ? Espacées comment ?

Cela dépend de la date de l'examen, du contenu à apprendre, de la durée de rétention désirée. Daniel Willingham avance qu'on devrait viser des espacements représentant entre 10 % et 20 % de la durée de rétention désirée. Notez que cela implique pour l'enseignant de multiplier les petits tests...

L'auto-questionnement / les réponses élaborées

L'idée de base est ici très simple : il s'agit de lire en interrompant périodiquement sa lecture pour se poser à soi-même des questions (Quoi ? Qui ? Pourquoi ? Quand ? etc.) auxquelles on répond de manière élaborée, et idéalement en reliant ce dont on parle à ce qu'on sait déjà.

On peut aussi appliquer cette stratégie en expliquant les étapes par lesquelles on résout un problème de science ou de mathématiques.

Les exercices entrelacés

Pour la prochaine méthode, prenons justement un exemple en mathématiques, là où ce qui suit est particulièrement efficace.

Voici ce qui est usuel : vous apprenez un concept et une stratégie pour répondre à un type de problème ; le manuel ou le cahier d'exercices vous propose ensuite plusieurs problèmes que vous résolvez en appliquant cette stratégie. On parle ici d'apprentissage séquentiel.

Il est pourtant bien plus efficace de mélanger les exercices de manière à ce qu'ils demandent d'utiliser différentes stratégies. C'est tout simple, ça ne coûte rien, et ça peut se faire à la maison, en classe, sur l'ordinateur ou sur papier.

On devine assez vite une des raisons pour lesquelles ça marche : il faut penser à la stratégie qu'on va employer.

Sur une note plus personnelle

J'utilise depuis toujours deux techniques pour apprendre et elles sont possiblement des variations sur l'auto-questionnement. Je dois la première à une remarque d'un de mes héros, le physicien Richard Feynman, professeur modèle s'il en fut. J'en ai retenu l'idée d'expliquer ce que je veux comprendre à une personne patiente et brillante, mais qui ne le connaît pas, ou si peu.

La deuxième stratégie m'a été suggérée par Aragon. Aux personnes éblouies par l'érudition sur le monde arabo-musulman qu'il déploie dans *Le fou d'Elsa*, Aragon avait répondu qu'il avait fait ce qu'il fait toujours quand il veut apprendre quelque chose : il avait écrit sur le sujet.

Trucs et astuces de prof (1)

Voici trois trucs (de trois enseignants) pour la gestion des cellulaires.

- « J'ai une base de charge multiple où les élèves branchent leur cellulaire en début de cours. »
- « J'ai un petit panier dans lequel ils doivent les déposer. »
- « Je laisse les élèves l'utiliser pendant l'accueil et les quelques minutes de préparation dont j'ai besoin. Quand je suis prêt, je dis simplement : "On range les téléphones." Et ça se fait à la vitesse de l'éclair, parce qu'ils savent qu'il y aura une autre période de cinq minutes à la fin de la période. »

Vous avez des trucs à partager ? Écrivez-moi : baillargeon.normand@uqam.ca

Une proposition de lecture : Dans la revue *Psychological Science in the Public Interest*, Dunlosky, John, et al., l'article « *Improving Students' Learning with Effective Learning Techniques : Promising Directions from Cognitive and Educational Psychology* ».

C'est bien plus approfondi que ce que, faute de place, j'ai pu dire ici.



Le chef de la division des produits de consommation chez Huawei, Richard Yu, lors d'une présentation à Paris en mars dernier

ERIC PIERMONT AGENCE FRANCE-PRESSE

Q&R

Affaire Huawei: un combat de coqs entre Trump et Xi

Les consommateurs paieront-ils la note de cette guerre commerciale ?

Après les sanctions imposées au géant des téléphones intelligents Huawei, la Chine et les États-Unis n'en finissent plus de rouler des mécaniques, laissant craindre un impact majeur sur l'économie mondiale. Quel sera le prix à payer pour les consommateurs et le Canada, pour cette bataille entre deux titans ? Le Devoir s'est entretenu avec Nicolas Pellerin-Roy, chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, et Jean-François Ouellet, professeur agrégé au Département d'entrepreneuriat et d'innovation à HEC Montréal. Propos recueillis par Isabelle Paré.

Jusqu'à où pourrait aller l'impact pour les consommateurs si l'escalade des sanctions se poursuit entre l'Amérique de Trump et la Chine de Xi Jinping ?

Nicolas Pellerin-Roy : C'est clair que si la guerre s'envenime, on verra le coût de certains appareils électroniques augmenter à court terme. D'abord, les fournisseurs de téléphones vont devoir envisager leur avenir sans Huawei. Si la guerre s'amplifie, on pourrait aussi voir des hausses de prix de plusieurs autres produits à moyen terme.

Jean-François Ouellet : Depuis le début de cette guerre commerciale, les Chinois ont taxé plusieurs denrées, notamment le porc, le lait et le soja. C'est clair qu'ici, le prix du porc va augmenter, car les producteurs de porcs autres qu'américains ne pourront répondre à cette hausse subite de la demande. Ils obtiendront un meilleur prix, mais les consommateurs, eux, vont payer plus. Les prix des produits de sociétés américaines comportant des composantes électroniques utilisées dans les objets connectés, les voitures ou les systèmes informatiques risquent de coûter plus cher aussi. Si on paie des machines à laver moins de 1000 \$, c'est en raison du bas prix de la main-d'œuvre chinoise. Si elles sont désormais fabriquées aux États-Unis, on va revenir aux prix qui prévalaient dans les années 1980, avant la délocalisation massive de plusieurs compagnies en Chine.

Quels seront les effets collatéraux de cette guerre pour les entreprises canadiennes ?

N.P.-R. Plusieurs entreprises installées en Chine ont profité de la délocalisation pour pousser leurs prix vers le bas. Si exporter devient trop cher en raison des tarifs imposés, certaines vont quitter la Chine, mais il ne sera pas facile de trouver la main-d'œuvre avec la même expertise au même prix. Des pays de l'Asie du Sud-Est pourraient prendre le relais, certains emplois pourraient revenir aux États-Unis.

Et pour le gouvernement canadien ?

N.P.-R. Le Canada va devoir choisir son camp, il l'a déjà fait en quelque

sorte en emprisonnant la dirigeante de Huawei en décembre 2018. La situation est périlleuse, car la Chine est aussi un important partenaire commercial du Canada.

J.-F.O. Les Américains ont le bras long, ils ne vont pas tarder à inciter à d'autres organismes et d'autres pays comme le Canada à embarquer dans le train des sanctions.

Est-ce que Trump a raison de sortir l'artillerie lourde pour préserver l'économie américaine ?

N.P.-R. Huawei est une victime collatérale d'une lutte entre deux géants, mais c'est aussi un des fers de lance de la puissance économique chinoise. Il est clair que cette compagnie, proche du gouvernement, a un portrait peu reluisant en matière d'espionnage industriel et représente un risque. Ça en faisait une cible de choix. Le Canada, qui possède des campus où se développent des savoir-faire importants, est aussi à risque. Mais l'épisode Huawei est le symptôme d'un mouvement plus profond qui vise à empêcher la Chine de devenir la première puissance commerciale. Quand on voit que la Chine prend l'avantage sur le plan technologique avec ses avancées sur la 5G, ça inquiète les États-Unis et témoigne de l'avance que lui confère la technologie.

Des secteurs de l'économie américaine perdent déjà des milliards. S'agit-il vraiment d'une guerre commerciale ou d'une guerre politique visant à redorer le blason de Donald Trump à l'approche des élections ?

J.-F.O. Les Américains ont plus à perdre, notamment sur le plan politique, en raison des élections à venir. Les deux tiers des sanctions chinoises frappent des comtés remportés par les républicains. Mais pour l'instant, sa base — dont les agriculteurs — demeure fidèle et continue de l'appuyer. Les sanctions chinoises frappent toutefois des produits de consommation quotidiens, ce qui est moins le cas des tarifs américains imposés sur les matières premières, moins visibles pour les consommateurs. Par contre, cela pourrait entraîner des pertes d'emplois dans les industries américaines qui ont besoin de ces matières premières.

Huawei est une victime collatérale d'une lutte entre deux géants, mais c'est aussi un des fers de lance de la puissance économique chinoise

NICOLAS PELLERIN-ROY



Doit-on vraiment craindre une récession mondiale, comme le prédisent certains économistes ?

J.-F.O. Il y aura un ralentissement et manifestement une croissance prévue qui ne sera pas au rendez-vous. Cela dit, les deux pays ont des moyens et des réserves pour stimuler leurs économies intérieures, mais il est hasardeux de prédire à l'heure actuelle une récession mondiale.

N.P.-R. Si la Chine en venait par exemple à bannir les produits Apple, ça risquerait d'avoir un très gros effet sur l'économie mondiale. En matière d'impacts, serait loin du dossier du bois d'œuvre !

Qui sortira gagnant de ce combat de coqs et comment s'ajusteront les autres économies pour la suite ?

J.-F.O. Dans une guerre commerciale, tout le monde a plus à perdre qu'à gagner. C'est contraire à la tendance des dernières décennies dans les relations commerciales internationales, où l'on cherche des solutions avantageuses pour tous. Les Américains reviennent à de vieilles tactiques des années 1960. Les grands joueurs de l'économie ne négocient plus de cette façon. Mais la Chine bombe le torse elle aussi et affirme plus que jamais sa volonté, avec Xi Jinping, de faire de la Chine LA puissance mondiale.

N.P.-R. La Chine ne voudra plus voir son économie ébranlée par sa dépendance aux composantes technologiques américaines, et deviendra plus autonome. La Chine n'est pas prête non plus à démordre de sa position. Ce sera une lutte sans merci, ponctuée de tensions économiques. On a deux concurrents pour qui la haute technologie se trouve au cœur d'une lutte pour occuper le premier rang économique mondial. Des zones économiques risquent de se développer en parallèle, notamment avec l'Europe où des pays, comme l'Allemagne, sont pris entre deux chaises. Il y a des dilemmes en vue.

ARRÊTONS LA GUERRE AU YÉMEN

**CESSER D'ALIMENTER
LA GUERRE AU YÉMEN**



**C'EST NOURRIR L'ESPOIR DE
14 MILLIONS DE PERSONNES
AFFAMÉES.**

**24 MILLIONS
DE PERSONNES**
ont besoin d'une aide d'urgence

**17,8 MILLIONS
DE PERSONNES**
n'ont pas accès à une source
d'eau propre

**3 MILLIONS
DE YÉMÉNITES**
ont fui les combats et
les bombardements

TOUTES LES 8 H,
une personne est tuée

Les violences contre les femmes
et les filles sont en

HAUSSE DE 63 %

#YEMENFAMINE

Oxfam a porté assistance à 3 millions de personnes grâce à des programmes de travail rémunéré afin que les familles aient une source de revenus et en fournissant de l'eau potable et des services sanitaires de base dans les zones difficiles d'accès.

Oxfam plaide pour cesser-le-feu national et un processus de paix qui inclut les femmes et la société civile yéménite.



Shadi (nom fictif), 5 ans, a perdu sa jambe et a besoin d'une prothèse. Sa jeune sœur a été mariée afin d'obtenir l'argent nécessaire pour son traitement et pour que sa famille puisse rembourser ses dettes.

**LE CANADA CONTINUE D'ALIMENTER
LA GUERRE AU YÉMEN.**

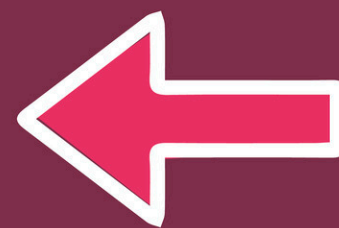
**Il vend des armes à l'Arabie saoudite.
L'Arabie saoudite les utilise
contre la population yéménite.**



OXFAM
Québec

oxfamquebec
 @OxfamQuebec
 oxfamquebec
 oxfamquebec2

SIGNEZ



**LE CANADA DOIT CESSER
DE VENDRE DES ARMES**

oxfam.qc.ca/PetitionYemen

III LAÏCITÉ

Un appui gênant

MICHEL DAVID



Ainsi donc, le Comité des droits de l'homme de l'ONU est « préoccupé » par les dispositions du projet de loi 21 sur la laïcité, notamment l'interdiction du port de signes religieux et l'obligation d'avoir le visage découvert pour livrer les services publics ou, dans certains cas, en bénéficiant. Il y voit une porte ouverte à la « discrimination raciale ».

Ce sont là des préoccupations que plusieurs partagent, que ce soit la Commission des droits et libertés de la personne du Québec ou encore le Barreau du Canada. Malgré le recours à la disposition de dérogation, il semble inévitable que la future loi soit contestée devant les tribunaux et que la Cour suprême doive trancher.

Ce n'est pas la première fois qu'une loi québécoise fait l'objet d'une plainte au Comité des droits de l'homme de l'ONU. En mars 1993, celui-ci avait jugé que la loi 178, que le gouvernement Bourassa avait fait adopter cinq ans plus tôt pour maintenir l'unilinguisme français dans l'affichage commercial, à l'encontre d'un jugement de la Cour suprême, constituait une « violation » du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Coincidence, trois mois plus tard, la loi 178 avait été remplacée par la loi 86, qui changeait la règle de l'unilinguisme français par celle de la « nette prédominance ». Les propriétaires d'un magasin d'antiquités de l'Estrie s'étaient également plaints de cette loi, mais le Comité avait refusé de se saisir de la question.

.....

Il est tout à fait légitime de s'adresser à l'ONU quand on s'estime injustement traité, et les experts dont les services sont retenus par le Comité des droits de l'homme sont sans doute des gens compétents, même si la lettre des trois « rapporteurs » assignés au dossier ressemble davantage à un assemblage de données qu'à une analyse en profondeur.

Il est vrai qu'en invoquant la disposition de dérogation pour soustraire le projet de loi 21 aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, le gouvernement Legault leur a grandement facilité la tâche.

De la lecture de la lettre, on peut conclure que même une interdiction limitée aux agents de l'État détenant un « pouvoir de coercition », comme le recommandait le rapport Bouchard-Taylor, serait jugée inacceptable. Tout comme la loi 62 que le gouvernement Couillard avait fait adopter pour imposer la livraison et la réception des services à visage découvert.

La porte-parole libérale Hélène David y a toutefois vu la confirmation du bien-fondé des inquiétudes de son parti. Son collègue de Québec solidaire Sol Zanetti a invité le gouvernement Legault à « sortir de sa bulle provinciale ». La trajectoire de l'ancien chef d'Option nationale au cours de la dernière année est fascinante. On comprend qu'il a dû changer sa position sur les signes religieux en passant à QS, mais on croirait maintenant entendre Justin Trudeau, sinon son père.

L'intervention du Comité des droits de l'homme n'en constitue pas moins un appui passablement gênant pour les opposants au projet de loi 21. Plutôt que de semer un doute dans les esprits, elle risque de consolider l'appui dont le gouvernement Legault bénéficie déjà dans la population.

Par définition, les droits collectifs et le vivre ensemble ne font pas partie des préoccupations du Comité, mais il demeure agaçant, pour ne pas dire insultant, de se faire périodiquement donner des leçons par un organisme qui inclut des États qui violent systématiquement les droits de leurs citoyens, quand ils ne les assassinent pas purement et simplement. Se recommander de ces gens-là risque d'être du plus mauvais effet.

L'Arabie saoudite, la Chine, l'Égypte, le Pakistan, pour ne nommer que ceux-là, ne sont certainement pas des exemples de tolérance, religieuse ou autre. Dans chaque cas, la lecture du plus récent rapport d'Amnistie internationale fait dresser les cheveux sur la tête. On peut très bien contester les dispositions du projet de loi 21, mais la poutre est vraiment trop grosse pour se cacher derrière la paille.

.....

Cela peut aussi être embarrassant pour le gouvernement Trudeau. Le Québec n'étant pas membre de l'ONU, c'est à Ottawa que la lettre du Comité a été adressée. Il est assez cocasse de demander au gouvernement canadien de présenter les motifs pouvant justifier des restrictions à la liberté de religion qu'il réprouve totalement.

Le ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, Pablo Rodriguez, a assuré qu'il continuerait de suivre la situation de très près. À quelques mois d'une élection qui pourrait se décider en bonne partie au Québec, on peut cependant penser que les libéraux préféreraient parler d'autre chose.

Si besoin était, le deuxième volet du sondage Léger commandé par l'Association d'études canadiennes indique clairement que la clientèle anglophone et allophone du PLC s'oppose aussi massivement au projet de loi 21 que la majorité des francophones l'appuient. Le problème est qu'il a besoin des votes des uns et des autres.

L'intervention de l'ONU n'en constitue pas moins un appui gênant pour les opposants au projet de loi 21. Plutôt que de semer un doute dans les esprits, elle risque de consolider l'appui dont le gouvernement Legault bénéficie déjà dans la population.



Les conservateurs d'Andrew Scheer promettent maintenant d'éliminer le déficit budgétaire en cinq ans s'ils sont élus en octobre.

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

Querelle électorale sur la lutte contre les déficits

Le chef conservateur Andrew Scheer renie sa promesse d'équilibrer le budget en deux ans et rejette le blâme sur le gouvernement libéral

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Les conservateurs ont beau avoir démonstré les déficits engendrés par les libéraux de Justin Trudeau depuis trois ans, leur chef Andrew Scheer en affichera malgré tout plus longtemps que prévu. Car un gouvernement conservateur renouera finalement avec l'équilibre budgétaire en cinq ans, plutôt qu'en deux ans comme promis. Andrew Scheer se défend en martelant que c'est la faute de Justin Trudeau.

Le retour de déficits au fédéral avait suscité moult débats lors de la campagne électorale de 2015. Et le sujet promettait d'en alimenter à nouveau, cet automne. Les libéraux n'ont pas encore fixé de date de retour à l'encre noire. Les conservateurs le leur reprochent quotidiennement. Les troupes de Justin Trudeau rétorquent à chaque occasion que, s'il est élu en octobre, un gouvernement conservateur sabrera les dépenses publiques pour atteindre l'équilibre budgétaire à tout prix.

Or, Andrew Scheer a revu son échéancier vendredi. « Même les scénarios les plus optimistes ne prévoient pas que les libéraux équilibreront le budget avant 20 ans », a fait valoir le chef conservateur, lors d'un discours devant le Canadian Club de Vancouver. « Nous allons équilibrer le budget quatre fois plus vite », a-t-il annoncé. Une promesse qui le mène au-delà d'un premier mandat.

Promesses électorales

M. Scheer avait promis l'équilibre budgétaire en deux ans lors de la course à la chefferie du Parti conservateur en 2017. Or, depuis, le gouvernement libéral a décaissé près de 80 milliards en nouvelles dépenses, argue-t-il pour expliquer son changement de cap. « Cela a rendu impossible pour quiconque d'équilibrer le budget immédiatement et de façon responsable », a-t-il plaidé. Ces dépenses semblent cependant financées par de nouveaux revenus, selon les documents budgétaires du gouvernement. Et les déficits prévus sont moins importants que ceux qui étaient budgétés en 2017, lorsque M. Scheer a fait sa promesse (19,8 milliards pour l'année en cours selon le budget 2019, contre un déficit prévu de 23,4 milliards pour 2019-2020 dans le budget 2017).

La réplique libérale n'a pas tardé. « Il change encore sa promesse aujourd'hui. Il improvise son plan pour l'économie. Il n'a pas de plan crédible », a lancé le ministre des Finances, Bill Morneau, à l'endroit d'Andrew Scheer.

Même les scénarios les plus optimistes ne prévoient pas que les libéraux équilibreront le budget avant 20 ans.

LE CHEF CONSERVATEUR ANDREW SCHEER



Les troupes de Justin Trudeau prépareraient déjà le terrain électoral depuis plusieurs mois, en affirmant qu'un gouvernement Scheer ferait d'importantes compressions comme le gouvernement Stephen Harper l'avait fait avant lui. L'élection de Doug Ford en Ontario leur a fourni de nouvelles munitions, le premier ministre progressiste-conservateur ayant procédé à d'importantes compressions.

Des ministres libéraux avaient pris le micro dès le lendemain du dépôt du budget Ford, mi-avril, en le qualifiant de « cruel ». « C'est typique des gouvernements conservateurs. Le gouvernement Ford a présenté un budget de coupes, coupes, coupes. Il est évident qu'Andrew Scheer adopterait exactement la même tactique », scandait la ministre de l'Emploi, Patty Hajdu.

Les libéraux prédisaient que les conservateurs auraient à retrancher 55 milliards sur cinq ans pour retrouver l'équilibre budgétaire en deux ans. « Il va faire des compressions. Ils vont causer du tort aux gens », plaidait le ministre Morneau encore la semaine dernière.

Dans ce contexte, le report d'horizon pour l'équilibre budgétaire est une « sage décision », selon l'ex-stratège conservatrice Rachel Curran. « C'est bénéfique, d'un point de vue stratégique, de dire qu'il n'y aura pas de grosses compressions dans la première ou la seconde année d'un mandat », explique la présidente de la firme de lobbying Wellington Advocacy. « Je ne m'attends pas à ce que les libéraux cessent de marteler ce message pour autant. C'est un message efficace, de faire peur aux gens en leur faisant croire qu'il y aura d'importantes réductions de programmes sous un gouvernement conservateur. Mais ça aide les conservateurs d'avoir une réplique. »

Les libéraux n'ont pas pour autant l'intention de reculer. Andrew Scheer vient de confirmer, selon eux, qu'il n'y a rien de dramatique à afficher des déficits puisqu'il en accusera à son tour s'il est élu. Le contraste libéral-conser-

vateur en la matière ne tient donc plus. « On est dans les teintes de gris, plutôt que dans le noir et blanc », fait valoir une source libérale.

L'adéquation entre Andrew Scheer et Doug Ford tient en outre toujours, de l'avis des libéraux, car M. Ford avait promis des compressions modestes qui se sont néanmoins traduites par des réductions de programmes et de services sociaux. « Ces coupes tranquilles entraînent quand même des coupes de services importantes qui ont des effets réels sur la vie des gens », insiste ce stratège libéral.

Tirés vers le bas par Doug Ford

À quelques mois de l'élection fédérale, Luc Fortin, de la firme de sondage Mainstreet, note que l'impopularité de Doug Ford et de ses compressions pourrait entraîner les conservateurs fédéraux vers le bas. « Historiquement, en Ontario, les gens associent beaucoup plus qu'au Québec les partis provincial et fédéral de même couleur. »

Or, les progressistes-conservateurs de Doug Ford sont en chute dans les sondages. Le dernier coup de sonde Mainstreet, publié jeudi, les place troisièmes, à 22 %, derrière les libéraux à 40 % et les néodémocrates à 24 %. Et Doug Ford récolte 73 % d'avis défavorables à son endroit — un résultat pire que le score de 59 % qu'avait réalisé l'ex-première ministre libérale Kathleen Wynne avant de perdre son élection l'an dernier.

« Chez Mainstreet, on n'a jamais vu un premier ministre en fonction avoir autant d'opinions défavorables. Et rapidement, en plus, après seulement un an », observe M. Fortin. La firme Ipsos place les partis à égalité, avec les libéraux à 32 %, les troupes de Doug Ford à 30 % et les néodémocrates à 29 %.

L'entourage d'Andrew Scheer assure que sa révision budgétaire ne découle pas des problèmes de son collègue ontarien. Les conservateurs fédéraux s'attendaient depuis longtemps à être accusés de préparer des compressions. « On est tout aussi décidés à équilibrer le budget. Mais il faut le faire de façon responsable », martèle-t-on.

Rachel Curran estime qu'à l'approche de la campagne électorale, les stratégies d'Andrew Scheer ont décortiqué plus attentivement les chiffres et réalisés que la promesse de 2017 n'était pas réaliste et qu'elle entraînerait des compressions trop draconiennes et impopulaires.

Reste que le rajustement s'est fait à cinq mois de l'élection fédérale... et avant de passer des semaines à être accusés de préparer un régime d'austérité en pleine campagne électorale.

EN BREF

Les troupes russes sont au Venezuela pour contrer la « menace » américaine

MOSCOU — Les troupes russes arrivées au Venezuela en mars aident l'armée du régime chaviste à se préparer quant aux menaces américaines « d'usage de la force », a déclaré vendredi à l'AFP l'ambassadeur russe au Venezuela, qui juge toutefois que « la voie du dialogue » doit l'emporter. Alliée du président vénézuélien Nicolás Maduro, la Russie a envoyé en mars une centaine de soldats dans le pays sud-américain, aux prises avec une profonde crise politique depuis l'autoproclamation de Juan Guaidó comme président par intérim. L'ambassadeur a nié tout rôle de la Russie dans le maintien au pouvoir de Nicolás Maduro lors de la tentative ratée de soulèvement menée le 30 avril par Juan Guaidó.

Agence France-Presse

La justice kényane refuse de décriminaliser l'homosexualité

NAIROBI — La Haute Cour du Kenya a refusé vendredi d'abroger les lois criminalisant l'homosexualité. Les plaignants, des associations de défense des droits des homosexuels, espéraient que le Kenya emprunterait la voie choisie par certains pays africains qui l'ont décriminalisée. Vingt-huit pays sur quarante-neuf en Afrique subsaharienne ont des lois pénalisant les relations homosexuelles, selon Human Rights Watch. La peine de mort est même prévue en Mauritanie, au Soudan et dans le nord du Nigeria, même si aucune exécution n'a été officiellement enregistrée ces dernières années. L'Angola, le Mozambique et les Seychelles ont abrogé des lois pénalisant l'homosexualité ces dernières années.

Agence France-Presse

Trump annonce des ventes d'armes à l'Arabie saoudite

WASHINGTON — Le gouvernement américain de Donald Trump a « formellement informé le Congrès » de nouvelles ventes d'armes à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis en contournant la possibilité dont disposent normalement les parlementaires de bloquer ce type de contrat, a déploré le démocrate Bob Menendez, numéro deux de la Commission des affaires étrangères du Sénat, dans un communiqué. Il dit redouter son impact sur les civils au Yémen, où l'Arabie saoudite et les Émirats dirigent une coalition militaire contre les rebelles houthis soutenus par l'Iran. Le Congrès américain avait adopté en avril une résolution exigeant du président « le retrait des forces armées américaines des hostilités » au Yémen, à l'exception des opérations visant al-Qaïda. Donald Trump y a mis son veto.

Agence France-Presse

Quatre députés indépendantistes catalans suspendus

MADRID — La Chambre basse du Parlement espagnol a suspendu vendredi quatre députés indépendantistes catalans, jugés pour la tentative de sécession de la Catalogne en 2017 et qui avaient été élus depuis leur prison aux législatives d'avril. La suspension d'Oriol Junqueras, Jordi Turull, Josep Rull et Jordi Sanchez pourrait avoir de lourdes conséquences pour le chef du gouvernement socialiste sortant, Pedro Sanchez, vainqueur des élections de fin avril, mais sans majorité absolue. Les quatre députés sont accusés de rébellion pour avoir organisé un référendum d'autodétermination en dépit de son interdiction par la justice, avant l'éphémère déclaration d'indépendance d'une des régions les plus riches d'Espagne en octobre 2017.

Agence France-Presse



À Munich, capitale de la région de Bavière, la chancelière Angela Merkel a lancé un appel, à 48 heures du scrutin allemand des élections européennes, à une « Europe de la responsabilité ».

CHRISTOF STACHE
AGENCE
FRANCE-PRESSE

FRANCE

Explosion d'un colis piégé à Lyon

PIERRE PRATABUY
À LYON
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'explosion d'un colis piégé dans une rue très fréquentée de Lyon vendredi en fin d'après-midi, qualifiée d'« attaque » par le président français, a fait une dizaine de blessés légers, dont une fillette, à deux jours des élections européennes. Ce sac ou ce colis, qui contenait des vis, des clous ou des boulons selon des sources policières, a été déposé devant une boulangerie d'une rue piétonne et très commerçante proche de la place Bellecour, au cœur de cette ville, l'une des principales de France.

Un homme de 30 à 35 ans circulant à vélo et aperçu à proximité des lieux au moment des faits était activement recherché par la police en soirée, selon une source proche du dossier. Le secteur a été évacué et bouclé par les forces de l'ordre. En début de soirée « danger de mort » barraient le passage vers la scène de l'explosion. Des véhicules de pompiers s'entassaient avec quelques voitures de police banalisées. Aucune piste n'a été privilégiée pour cette explosion.

« À ce stade, il n'y a pas de victime », a déclaré le président français, Emmanuel Macron, en soirée. De son côté, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a demandé le renforcement de « la sécurité des sites accueillant du public et des événements sportifs et culturels » dans le pays, dans un message sur Twitter.

La section antiterroriste du parquet de Paris s'est saisie de l'enquête. Le dernier bilan fourni par les autorités régionales a fait état de « huit blessés légers ». Sept d'entre eux ont été pris en charge par les secours et transportés vers un hôpital voisin sur les quais du Rhône. Une autre source évoque un bilan de dix blessés légers. « Une petite fille de 8 ans a été blessée [...] ». On est plutôt rassuré puisque visiblement, il n'y a pas de blessés graves, mais en revanche, on a une certitude, c'était un engin explosif », a déclaré sur place Denis Broliquier, maire du 2^e arrondissement de Lyon, ajoutant que le suspect avait pu être filmé par les caméras de vidéosurveillance.

« On s'oriente effectivement vers un colis piégé », avait confirmé à l'AFP une porte-parole du parquet de Lyon peu après l'annonce de l'explosion. La France s'apprête à voter dimanche pour élire ses députés européens. Le scrutin a commencé dans plusieurs États membres depuis jeudi, dont le Royaume-Uni.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Merkel entre dans la course

La chancelière allemande est sortie de son mutisme face à la vague eurosceptique

CHRISTIAN RIOUX
À MUNICH
LE DEVOIR

À 48 heures du scrutin, la chancelière Angela Merkel a décidé de peser dans l'élection européenne qui renouvellera dès dimanche les 751 députés du parlement de Strasbourg. Alors que la vague eurosceptique et populiste n'a jamais été aussi forte et pourrait rafler plus de 25 % des sièges et former le troisième groupe parlementaire, la chancelière est sortie du mutisme qu'elle observait jusque-là pour lancer un appel à une « Europe de la responsabilité ».

« Dimanche, c'est à propos de l'Europe que nous irons voter, mais aussi à propos du chemin qu'elle doit emprunter », a déclaré la chancelière, qui parle d'une Europe qui assume ses responsabilités et défend la liberté de la presse et l'État de droit. « Ces valeurs sont aujourd'hui attaquées, dit-elle. Elles ne peuvent pas être tenues pour acquises. Le nationalisme est un affront à ces valeurs. Cela n'a pas sa place en Europe. »

À quelques heures de l'annonce de la démission de la première ministre britannique, Theresa May, Merkel a semblé émettre quelques regrets sur le Brexit. « Ça nous a motivés pour rester ami de la Grande-Bretagne, dit-elle. [...] Nous devons construire une Europe où chacun peut jouer son rôle. »

La Bavière, région stratégique

Pour clore cette campagne européenne, Angela Merkel avait choisi Munich, capitale de la Bavière, et fief de Manfred Weber, le candidat des conservateurs du Parti populaire européen (PPE) à la présidence de la Commission européenne. Mais, la Bavière est aussi la région où Angela Merkel a eu le plus de fil à retordre depuis la crise des migrants et où son allié, la CSU, est souvent passé près de réclamer sa tête. Cette réunion européenne

en est aussi une de « réconciliation », a ironisé le secrétaire général de la CSU, Markus Blume.

« C'était peut-être ma dernière chance de voir Angela Merkel », disait Adelheid Stenzel, une enseignante à la retraite, pendant qu'un orchestre traditionnel bavarois battait la mesure. « Après 35 ans chez les socialistes, j'ai décidé d'adhérer à la CSU. Je pense qu'il faut garder son calme dans cette élection. La gauche n'arrête pas de nous dire qu'Hitler est de retour. J'en ai assez de cette propagande. Il ne s'agit pas de ça. »

Les conservateurs allemands n'avaient pas lésiné sur les invités d'honneur. Du premier ministre bulgare, Boyko Borissov, qui a réclamé une « immigration illégale zéro », à Andrej Plenkovic, premier ministre de la Croatie, dernière venue dans l'Union européenne. Retenu dans son pays pour cause de crise politique depuis la démission de ses ministres d'extrême droite, le premier ministre autrichien, Sebastian Kurz, a envoyé un message. Celui-ci, qui menait jusqu'à tout récemment une politique en alliance avec l'extrême droite, aura d'ailleurs été la vedette des conservateurs dans cette campagne. Mais l'invité-surprise fut Lech Walesa. Pour l'ancien leader de Solidarnosc et ex-président de la Pologne aujourd'hui âgé de 76 ans, « il ne faut pas laisser les démagogues et les populistes détruire notre maison européenne ».

Confrontations avec la France

Les participants n'ont pas hésité au passage à écorcher le président français, Emmanuel Macron, qui « veut changer le système des partis, de manière qu'on n'ait plus le choix qu'entre lui et les populistes. Ce n'est pas l'Europe que nous voulons », a lancé le président du PPE, Joseph Daul. Depuis quelques mois, les points de friction se sont multipliés entre la chancelière et le président français. Cela va de la taxe

Dimanche, c'est à propos de l'Europe que nous irons voter, mais aussi à propos du chemin qu'elle doit emprunter

ANGELA MERKEL



sur les géants du Web (GAFA) dont la France se veut le champion au report de l'échéance du Brexit dont Macron ne voulait rien savoir. Sans oublier la reprise des négociations de libre-échange avec les États-Unis qui a été enclenchée malgré le refus français. Même Angela Merkel n'a pas hésité à parler de « confrontations » dans sa dernière entrevue à la Sueddeutsche Zeitung.

« Pas question de Manfred Weber » à la présidence de la Commission européenne, aurait déclaré le président. Le député bavarois à peu près inconnu hors d'Allemagne a néanmoins été adoubé par l'actuel président, Jean-Claude Juncker. Selon une enquête YouGov, il ne pourrait être identifié que par 36 % des Allemands. Il faut dire qu'en Allemagne, l'élection européenne n'attire pas plus les foules qu'ailleurs. Un sondage réalisé le 14 mai dernier a révélé que les électeurs ne faisaient pas toujours la différence entre les programmes du SPD et de la CDU. On s'attend néanmoins à ce que dimanche, l'extrême droite (AFD) connaisse une légère progression alors que les verts pourraient même arriver deuxièmes, les sociaux-démocrates poursuivant leur descente aux enfers amorcée depuis des années.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III ENVIRONNEMENT

Virage ou mirage vert?

Dominic Champagne se pointera samedi au premier conseil général de la CAQ avec dans son baluchon de militant — convaincu et convaincant — non seulement sa carte du parti, mais aussi une bonne dose de l'urgence d'agir qu'il espère transmettre au parterre caquiste réuni pour causer « économie verte ». L'instigateur du Pacte pour la transition carbone encore à la vertu et à l'espérance mais, las d'attendre encore et toujours les gestes porteurs, sa flamme vacille.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Toutefois, l'économie verte, est-ce que cela s'accorde véritablement avec l'urgence climatique? À lire le cahier de propositions qui sert de prélude aux discussions de la CAQ ayant lieu cette fin de semaine à Montréal, il semble bien que non. Dans ce préambule aux échanges, affublé bien maladroitement d'une étiquette promettant « le changement en action », on ne retrouve là rien qui porte une signature audacieuse, ambitieuse, pas le moindre signe d'un changement de cap radical pour permettre d'espérer atteindre les objectifs synonymes de survie de la planète.

Il eût été de bon augure, pour donner le ton, de s'arrêter aux conclusions dramatiques du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'octobre dernier, qui en somme rappelait aux occupants de la Terre que les cibles de réduction de GES de l'Accord de Paris ne sont plus suffisamment élevées pour empêcher la catastrophe. Mais la CAQ en est restée aux objectifs de 2015.

Pour le reste, ce n'est pas que les propositions qui seront discutées cette fin de semaine n'aient pas d'intérêt, car dans l'ensemble elles en ont toutes un brin, c'est qu'elles manquent de coffre, n'ont pas de lustre, n'atteignent pas le début du commencement d'un plan de match destiné à faire la révolution climatique. Virage vert, vous disiez? Mirage, plutôt.

Tous les dirigeants se targuent de vouloir faire mieux et plus pour éviter de laisser une planète en rade à leurs héritiers, et pourtant, lesdits héritiers l'ont scandé dans la rue tous les vendredis pendant ces trois mois où ils ont séché les coups: ils veulent un changement de cap, ils espèrent un coup de barre, radical, courageux.

Après avoir subi l'opprobre pour avoir quasi oublié les priorités environnementales en campagne électorale, le premier ministre François Legault s'est engagé à reverdir son aura. Mais c'est la loi du petit pas depuis, et malheureusement, le règne des incohérences. Comment décoder la moindre sincérité dans la sauvegarde de la planète chez un gouvernement qui pratique la valse-hésitation autour d'un projet de ligne de métro additionnelle et qui vogue allégrement vers une absurdité nommée troisième lien à Québec pour unir les deux rives, et ce, pour environ 21 000 personnes empruntant ce passage chaque jour? C'est à n'y rien comprendre. Tant à Québec qu'à Ottawa, où le premier ministre Trudeau veut tenir un vote déclarant le Canada en « situation d'urgence climatique nationale » tout en faisant l'acquisition d'un pipeline, les gestes ne s'allient pas à la parole.

Les auteurs du GIEC l'ont pourtant souligné à grands traits: le coup de barre radical que commande l'urgence climatique rime avec quatre champs d'action magistraux: laisser les énergies fossiles dans le sol, réformer le secteur des transports, préserver les milieux naturels et changer l'alimentation. Le programme de cette fin de semaine explore chacune de ces sphères, mais toujours en surface, sans mesure coercitive, trop souvent sur le mode de la suggestion plutôt que sur celui de l'interdiction. La Norvège, que la CAQ cite en exemple un peu maladroitement, n'a pas procédé par « mesurètes », mais a inscrit l'environnement comme un axe fondateur politique autour duquel l'économie et les actions sociales se sont développées.

« Les propositions ne sont pas à la hauteur de la crise », déplorait en mars dernier Léa Ilardo, du collectif La planète s'invite à l'université, au moment où des milliers de manifestants inondaient les rues de Montréal. Partout sur la planète, portée par des conclusions scientifiques accablantes, la société civile implore les politiques de pratiquer une gouvernance durable, en préservant l'immédiat mais en agissant surtout pour le futur. Le dramaturge Dominic Champagne a choisi d'incarner le pont et le dialogue entre ces citoyens espérant un commandement plus vert et les gouvernants abonnés aux promesses. Espérons qu'au terme de la fin de semaine, il repartira le baluchon rempli d'engagements sincères.

L'EFFET «DOMINIC CHAMPAGNE» AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CAQ...



LETTRES

L'industrie pétrolière « sur le BS »

Je suis outré d'apprendre que le promoteur du projet d'exportation de gaz albertain GNL Québec a le culot de quémander de l'argent aux contribuables québécois, et ce, non seulement parce qu'il s'agit d'un plan hypothétique et n'ayant obtenu aucun feu vert environnemental, et encore moins l'acceptation sociale, mais surtout parce qu'il s'agit d'une entreprise naviguant complètement à contre-courant du gros bon sens et de la lutte contre les GES.

On essaie de nous faire avaler des couleuvres en affirmant que le gaz naturel est une étape de transition louable dans la lutte contre les changements climatiques, alors qu'il s'agit d'une énergie fossile traditionnelle simplement moins noires et moins gluantes, mais tout aussi émettrices de GES. Ce projet ne devrait pas voir le jour, un point c'est tout. Le Québec doit s'affirmer énergiquement contre tout passage d'oléoducs ou de gazoducs sur son territoire, et mettre les bouchées doubles à l'électrification complète du transport et du chauffage pour rapidement s'affranchir des énergies fossiles.

Ce n'est ni dans cinq ans ni dans

dix ans, mais bien aujourd'hui que doivent se prendre les décisions courageuses qui nous permettront de garder la tête haute lorsque nous léguerons notre environnement aux futures générations. Puisque ces mots sont désormais admis dans le nouveau Larousse, cessons de nous faire enfirouaper et chialons haut et fort!

Marc-André Blain
Sutton, le 15 mai 201

À force de compromis

Le problème avec les attermolements et les compromis, c'est qu'ils deviennent trop vite des compromissions soutirées par le chant des lobbys. Tous les politiciens qui ont appliqué des mesures mi-figues mi-raisons se sont retrouvés le bec à l'eau. Plus crûment écrit: un parti de gauche n'a rien à gagner à copier les mesures des partis de droite. Car à opter entre celui qui applique des politiques de droite et un parti de gauche qui les imite, on choisira le premier. Si j'ai à choisir entre l'imitation et l'original, je vais prendre l'original.

Si Valérie Plante continue à soutenir certaines des lubies des promoteurs en tout genre, comme le faisait allègrement son prédécesseur, les citoyens ne vont pas opter pour la contrefaçon, mais revenir à l'original. Me semble que c'est fa-

cile à comprendre. C'est parce qu'il n'agissait pas ainsi que Luc Ferrandez a vu sa popularité auprès des électeurs du Plateau passer de 42% à 54%, puis à 65%. Il était congruent avec ses idées et les mettait en application, sans concessions devant les chialages de la droite. L'administration Plante-Dorais semble répéter l'erreur de bien des partis progressistes qui, une fois au pouvoir, ne savent plus reconnaître les intérêts des leurs et reculent sur les engagements qu'ils doivent prendre... avec pour résultat qu'ils déçoivent leur base électorale. Celle-ci se réfugie alors dans l'abstention, ils finissent par se faire battre.

Pierre-Alain Cotnoir
Montréal, le 16 mai 2019

Le grand Jean Vanier

Jean Vanier, fondateur de L'Arche et d'autres mouvements, a récemment quitté ce monde. Il nous laisse ceux-ci et ses nombreux écrits. Ce grand homme a fait beaucoup pour les handicapés mentaux et leurs aidants. Grâce à cet homme de foi, très humble, l'humanité a grandi. Mais Jean Vanier ne se faisait pas d'illusions: il reste tant à faire pour arriver à un monde de fraternité et de paix. Merci, Jean Vanier.

Michel Lebel
Entrelacs, le 8 mai 2019

LIBRE OPINION

Un vaccin contre les « fausses informations » ?

Pénélope Barnabé

Élève à l'École internationale de Montréal, autrice lauréate du prix Le Devoir dans le cadre du concours Héros - La grande rédaction, organisé par la Fédération autonome de l'enseignement

Au cours des dernières années, le mouvement contre les vaccins, ou « antivax », a pris beaucoup d'ampleur sur les médias sociaux, mais son influence va bien au-delà de l'Internet. D'après le magazine *Time*, on a pu assister au retour de maladies que l'on croyait éradiquées, comme la rougeole et le virus des oreillons à cause de ce groupe. Pourtant, les mensonges que propagent les activistes antivaccin, tels que la croyance selon laquelle l'autisme est causé par les vaccins, peuvent facilement être démentis avec une recherche plus approfondie qui se base sur des sources fiables. Pourquoi, alors, tellement de personnes tombent-elles dans le piège du mouvement antivaccin?

Si c'est en partie à cause des informations propagées par les activistes antivaccin que des parents

inquiets et naïfs prennent position contre l'industrie pharmaceutique, on doit aussi assigner une part de responsabilité aux algorithmes des réseaux sociaux, qui isolent et nourrissent les adeptes de cette doctrine avec des memes, des histoires « vécues » et des articles pseudo-scientifiques. En effet, le format des réseaux sociaux et leur fonctionnement sont des obstacles dans la quête de l'information, notamment à cause de la personnalisation du contenu aperçu et de la manière dont le format du réseau social nous présente l'information.

Tout d'abord, les algorithmes des médias sociaux compilent constamment de l'information sur leurs utilisateurs afin de déterminer quels types de personnes ils sont et trient l'information sur leur plateforme afin de leur présenter le contenu qu'eux et les personnes dans leur groupe idéologique aiment, comme l'explique Jaron Lanier, chercheur en informatique, dans son livre *Ten Arguments for Deleting Your Social Media Accounts Right Now*. Les nouvelles et articles qui nous sont suggérés ont

Les réseaux sociaux ne sont pas des sources fiables pour s'informer en raison du filtrage qui expose principalement les utilisateurs à des informations partiales en accord avec leurs opinions et de leur tendance à augmenter aux yeux de leurs utilisateurs la crédibilité d'informations fausses

été filtrés afin que l'on ne voie que ceux qui s'alignent avec nos opinions, ou enfin, ce que la plateforme utilisée croit être nos opinions en analysant le contenu que nous consommons en ligne. En comparaison, si l'on s'informe en lisant un journal (en ligne ou papier), il est plus difficile d'ignorer les articles qui remettent en question nos opinions et nous apprennent de nouvelles informations qui pourraient changer notre point de vue.

« Chambre d'écho médiatique »

Ensuite, la manière dont les médias sociaux fonctionnent permet l'existence d'un phénomène appelé « chambre d'écho médiatique », des espaces dans lesquels tous les utilisateurs qui interagissent entre eux partagent des opinions similaires. Cela s'explique par les fonctions qui filtrent les contenus consommés sur les médias sociaux et créent ces chambres d'écho où tous les participants sont exposés et partagent les mêmes informations. Un des effets des chambres d'écho est celui de vérité illusoire, technique utili-

sée en propagande qui consiste à répéter l'information jusqu'à ce qu'on y croie, expliquent le D^r Dionysis Panos, la D^r Eleni Kyza et le D^r Evangelos Karapanos de l'Université de technologie Cyprus sur le site de Co-inform, un projet luttant contre la désinformation. En effet, les participants des chambres d'écho sont exposés aux mêmes informations et articles de nombreuses fois lors de leur temps sur les médias sociaux, ce qui augmente leur crédibilité et fait baisser la garde de leurs lecteurs.

En conclusion, les réseaux sociaux ne sont pas des sources fiables pour s'informer en raison du filtrage qui expose principalement les utilisateurs à des informations partiales en accord avec leurs opinions et de leur tendance à augmenter aux yeux de leurs utilisateurs la crédibilité d'informations fausses. Mais dans cette situation de désinformation, qui est vraiment responsable? Les personnes imprudentes et trop naïves qui devraient savoir qu'on doit s'informer à partir de sources plus fiables ou les grandes compagnies qui profitent de ses utilisateurs inconscients?

Le vrai défi des souverainistes : leçons du Brexit

Mario Polèse
Professeur émérite à l'INRS

Je comprends le sentiment de déprime de mes amis souverainistes. La liberté politique du Québec ne préoccupe plus les jeunes Québécois, bien assis sur leur confort, indifférents au sort du français, anesthésiés par la loi 101. La quête de la liberté individuelle a triomphé — voir, par exemple, l'éditorial du *Devoir* « *Un grand parti pour la souveraineté* » du 15 mars 2019. Or, ce n'est pas ma lecture. Les Québécois sont un peuple politiquement mature, parfaitement conscients de ce qui est dans leur intérêt collectif, pas moins nationalistes aujourd'hui qu'hier.

Le déclin du souverainisme est le résultat, c'est ma lecture, d'une transformation collective qui a vu la fin du sentiment d'infériorité des Canadiens français (beaucoup ont déjà écrit là-dessus), mais aussi d'un cheminement qui, au fil des années, a modifié notre perception des enjeux. Le temps est révolu où nous, peuple colonisé en quête de liberté, pouvions compter sur la sympathie du monde extérieur. La réalité a évolué avec, pour résultat, un regard moins passionné, plus froid, sur le choix souveraineté-fédéralisme. Dans les prochains paragraphes, je propose quatre raisons qui militent pour le maintien du lien fédéral, avec lequel tout projet souverainiste devra composer. Je m'excuse du caractère parfois brutal de mon analyse.

L'intégrité du territoire

La souveraineté est d'abord une question militaire. Pour qu'elle soit réelle, l'État doit être en mesure d'imposer sa loi sur l'ensemble du territoire. Le cas de la Crimée, annexée illégalement par la Russie en 2014, pour ne prendre que cet exemple, nous apprend qu'un territoire peut se perdre peu importe le droit international, si l'État n'a ni l'appui de la population locale ni la force militaire pour s'imposer.

Le territoire du Québec n'est pas ethniquement homogène. Je pense surtout aux peuples autochtones, notamment aux Cris et aux Inuits, dont les territoires couvrent la moitié du Québec. Eux aussi ont évolué et tant mieux. Je ne vois pas un Québec souverain imposer sa loi sur des populations qui auraient, le cas échéant, choisi de rester sous autorité canadienne. Peut-être choisiront-ils de rester dans le Québec; mais peut-être pas. Dit plus froidement, seule l'union fédérale



donne l'assurance du maintien du Québec dans ses frontières actuelles.

Des frontières ouvertes

Que le maintien d'une frontière ouverte (absence de douaniers ou agents d'immigration) avec nos provinces voisines soit dans notre intérêt est une évidence, pour des raisons tant économiques qu'affectives. Qui veut voir des contrôles d'immigration entre l'Acadie et le Québec? Ici, l'expérience de l'Union européenne (UE) est instructive, dont la saga interminable du Brexit. L'imbricatio autour de la frontière irlandaise est un rappel à l'ordre utile que le maintien d'une frontière ouverte exige au minimum une union douanière, qui limite à la liberté politique des États, raison pour laquelle les *brexiters* les plus ardents s'y opposent. Les tensions à l'intérieur de l'UE nous apprennent aussi qu'une union économique entre États souverains ne mettra pas forcément fin aux chicanes Ottawa-Québec.

L'avenir nous dira si l'UE survivra comme telle ou se transformera en union fédérale. Une union écono-

mique interdit en principe aux partenaires d'ériger des contrôles. Mais l'expérience récente nous apprend que ce beau principe n'est pas toujours respecté dans la pratique. Devant la montée des flux migratoires, plusieurs pays ont réintroduit des contrôles, le cas hongrois étant le plus flagrant. Peut-être un Canada séparé jugera-t-il nécessaire, un jour, pour toutes sortes de raisons, d'imposer des contrôles; qui sait? Là encore, seule une union fédérale nous donne l'assurance de frontières ouvertes.

Le français hors Québec

Beaucoup ont écrit sur le sort des francophones hors Québec, sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir. Toutefois, leur sort, comparé à celui des Franco-Américains, est une leçon utile de la différence entre une relation fédérale et une relation internationale. Un Québec souverain récupérera les pleins pouvoirs en matière linguistique; un gain, en somme, de liberté politique. Ottawa n'aura plus aucun droit d'intervention en matière de langue. Mais la relation vaut aussi en

Il n'est pas nécessaire d'être en amour avec le fédéralisme canadien (peu de Québécois le sont) pour reconnaître la valeur du lien fédéral, selon l'auteur du texte.

SIDHARTHA BANERJEE
LA PRESSE
CANADIENNE

sens inverse. Les Québécois, par l'intermédiaire des élus, des cours, ou autrement, n'auront plus aucun moyen pour peser sur les politiques linguistiques du Canada.

L'expérience récente du gouvernement Ford en Ontario est révélatrice de ce qui risque de se passer dans un Canada amputé du Québec. Il suffit d'un simple regard de l'autre côté de la frontière internationale, où des Tremblay et des Gagnon du Vermont vivant à quelques minutes du Québec ne parlent plus un mot de français, pour comprendre l'avenir du français en l'absence d'un lien politique. Là encore, seul un lien fédéral donne l'assurance que le français continue à jouir d'une protection politique et juridique dans les autres provinces, aussi imparfaite soit-elle.

Réconcilier nos identités

Rien n'est plus potentiellement explosif que la question identitaire. Le « nous » des Québécois francophones n'est pas univoque, legs de notre histoire, raison pour laquelle il continue à faire l'objet de débats. Comme francophones (de naissance ou d'adoption), le « nous » ne s'arrête pas au Québec; les autres francophones du pays en font aussi partie. Pour beaucoup de « nous », le Canada fait partie aussi de leur identité, sans parler de nos concitoyens anglophones, pour qui il constitue souvent la première ancre identitaire. On n'efface pas facilement quatre siècles d'histoire. Pourquoi s'infliger des affrontements identitaires acrimonieux, raison pour laquelle les Québécois demeurent majoritairement réfractaires à un nouveau référendum? Seule l'union fédérale nous permet, en somme, de ménager les différentes identités qui font partie du « nous »: la réponse à une réalité identitaire complexe, une réponse, il faut quand même l'admettre, qui n'a pas uniquement donné de mauvais résultats.

Il n'est pas nécessaire d'être en amour avec le fédéralisme canadien (peu de Québécois le sont) pour reconnaître la valeur du lien fédéral. Le vrai défi des souverainistes n'est pas de séduire les jeunes Québécois avec un « projet de pays » (qu'on voudrait plus écologique, plus généreux, plus français, etc.) mais de proposer un substitut crédible à l'union fédérale.

Le vrai défi des souverainistes n'est pas de séduire les jeunes Québécois avec un « projet de pays » (qu'on voudrait plus écologique, plus généreux, plus français, etc...) mais de proposer un substitut crédible à l'union fédérale.

III ONU La laïcité devant le Comité des droits de l'homme

Patrice Garant
Professeur émérite de droit public,
Université Laval

L'interdiction du port de signes religieux est censée se fonder, selon la jurisprudence, sur le critère du prosélytisme ou de l'endoctrinement et de la coercition. À cet égard, le droit canadien est assez semblable au droit américain. Cela nous renvoie aux problèmes qu'ont affrontés plusieurs pays européens soumis au Pacte relatif aux droits civils et politiques, que le Québec a aussi ratifié en 1976; il est alors affecté par les avis du Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Ce Comité des droits de l'homme a statué que, pour interdire le port d'un signe religieux, il faut une raison majeure, tels la sécurité des personnes ou le maintien de l'ordre public, de la morale. Le Comité a estimé en août 2018, dans l'affaire française *Baby-Loup*, que « le port d'un foulard ne saurait en soi être considéré comme constitutif d'un acte de prosélytisme » et que la restriction imposée par la garderie *Baby-Loup* « n'est donc pas une mesure proportionnée à l'objectif recherché ». Il souligne que la justice française n'a pas démontré dans cette affaire en quoi « le port d'un foulard par une éducatrice de la crèche porterait une atteinte aux libertés et droits fondamentaux des enfants et des parents la fréquentant ». En 2012, le Comité avait aussi considéré « que l'État partie (la France) n'a pas donné de preuves convaincantes qu'en portant son *keski* (turban)

Je ne serais pas surpris que le Comité déclare que le projet de loi 21 ne respecte pas le Pacte international, que le Québec a ratifié en 1976, rappelant ainsi que le droit international a priorité sur le droit national

l'auteur aurait présenté une menace pour les droits et libertés des autres élèves ou pour l'ordre au sein de l'établissement scolaire »; en outre, le Comité « estime qu'il n'a pas été démontré que le sacrifice des droits de ces personnes était nécessaire ou proportionné aux buts visés ».

Certes, antérieurement, dans l'affaire *Dahlab c. Suisse* en 2008, lorsque fut congédiée une enseignante voilée, la Cour européenne de Strasbourg « admet qu'il est bien difficile d'apprécier l'impact qu'un signe extérieur fort tel que le port du foulard peut avoir sur la liberté de conscience et de religion d'enfants en bas âge ». Comment, dès lors, selon la Cour, « pourrait-on dans ces circonstances dénier de prime abord tout effet prosélytique que peut avoir le port du foulard ». Il s'agit de ce

que certains auteurs ont appelé le « prosélytisme passif ». Dans sa jurisprudence antérieure, la Cour avait estimé que la manifestation de sa religion est, en principe, autorisée tant qu'elle reste « passive ». Quant au prosélytisme, la Cour a pu le qualifier tantôt de « passif », tantôt d'« actif », et a jugé qu'il était condamnable lorsqu'il est « abusif » (*Kokkinakis c. Grèce*, 25 mai 1993) ou « de mauvais aloi » (*Larissis c. Grèce*, 24 février 1998). La Cour attribue au signe religieux une portée prosélytique indépendamment d'un comportement de cette nature de la part de celui qui porte le signe. La Cour européenne réitéra cette position, en 2005 et 2006, confirmant le caractère de « signe extérieur fort » du foulard ainsi que son « effet prosélytique » (10 novembre 2005, *Leyla Sahin c. Turquie*; 24 janvier 2006, *Kurtulmus c. Turquie*).

Un arrêt instructif

Toutefois, en ce qui concerne le caractère passif d'une manifestation ou d'un signe, la Cour a rendu en 2011 un arrêt assez instructif à propos du crucifix aux murs d'écoles publiques en Italie. La Cour insiste sur « la circonstance qu'il n'y a pas de consensus européen sur la question de la présence de symboles religieux dans les écoles publiques ». Affirmant ensuite que « le crucifix apposé sur un mur est un symbole essentiellement passif », la Cour considère qu'il n'est pas possible de « lui attribuer une influence sur les élèves comparable à celle que peut

avoir un discours didactique ou la participation à des activités religieuses ».

Il est manifeste, selon moi, que l'avis du Comité dans l'affaire française *Baby-Loup* de 2018 opère un revirement assez spectaculaire qu'on ne peut ignorer au Québec.

En France, cet avis du Comité a semé un certain émoi; plusieurs, y compris le président de la Cour de cassation, se sont demandé si la France devrait revoir sa conception de la laïcité.

De la même façon, je ne serais pas surpris que le Comité déclare que le projet de loi 21 ne respecte pas le Pacte international, que le Québec a ratifié en 1976, rappelant ainsi que le droit international a priorité sur le droit national.

Par ailleurs, le projet de loi québécois de 2019 contient ce qu'on appelle une « disposition de dérogation », qui a pour effet possible de suspendre le contrôle judiciaire; ainsi, personne ne pourrait pendant cinq ans contester la validité constitutionnelle de ladite loi. Or, selon le Pacte international de 1976, « les États parties au présent Pacte s'engagent à : a) garantir que toute personne dont les droits et libertés reconnus dans le présent Pacte auront été violés disposera d'un recours utile [...]; b) garantir que l'autorité compétente, judiciaire, administrative ou législative, ou toute autre autorité compétente selon la législation de l'État, statuera sur les droits de la personne qui forme le recours et développera les possibilités de recours juridictionnel ».

LA CHRONIQUE DE KONRAD YAKBUSKI FAIT RELÂCHE CETTE SEMAINE.



Fausse conscience et femme voilée

Le sociologue Boudon aurait critiqué ceux qui doutent du libre arbitre de la femme qui porte le voile

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

JEAN-BAPTISTE LAMARCHE
Historien

On sait les réactions collectives viscérales que suscite ces jours-ci la simple mention du voile porté par certaines femmes musulmanes. Il est souvent présenté comme une pratique qui leur est imposée. Le démenti des principales intéressées — « non, je porte le voile par choix » — ne désarçonne pas les critiques, qui rétorquent couramment que les femmes voilées, parce que leur esprit a été aliéné par l'islam, ne sont pas capables d'exercer un libre choix.

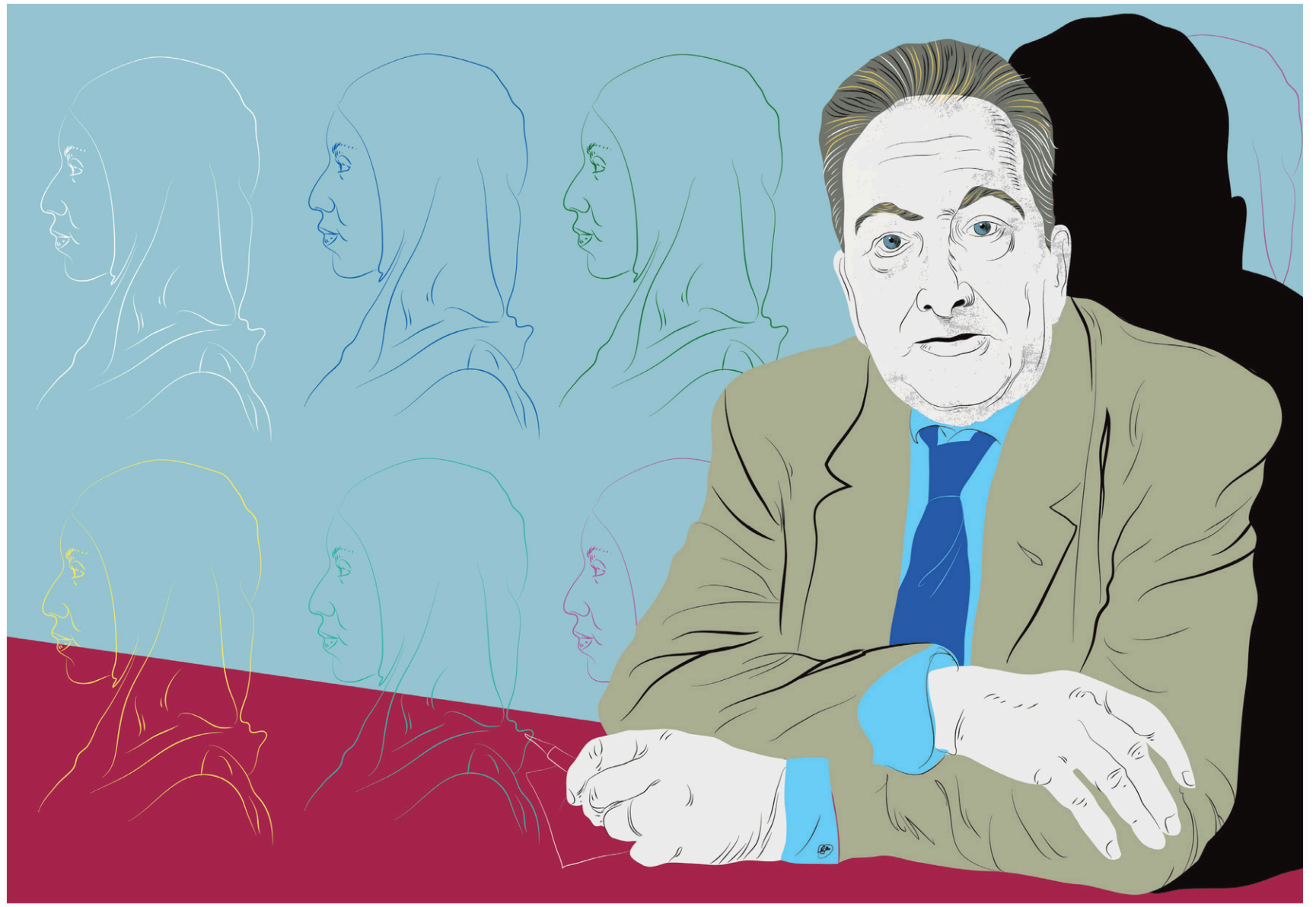
Par exemple, Lise Payette déclarait en 2008 : « Une femme conditionnée par son milieu depuis sa tendre enfance, élevée avec l'idée qu'il vaut mieux porter le hidjab, peut-elle exercer un choix vraiment libre ? » Plus récemment, Caroline Beauchamp écrivait que l'interdiction du voile, au fond, donne aux femmes musulmanes « un choix véritable ». Payette et Beauchamp recourent ainsi à la théorie de la fausse conscience, théorie qui prétend expliquer les actions irrationnelles d'une personne par la contrainte qu'exerce une domination sur sa pensée, ses sentiments et sa volonté.

Les réflexions du sociologue Raymond Boudon (1934-2013) sur cette théorie, dont il se méfiait farouchement, peuvent en tout cas nous aider à voir qu'elle n'explique pas tous les gestes qu'elle semble expliquer et que, bien qu'elle se présente avec des allures libératrices — dévoiler l'action de la domination, n'est-ce pas le premier pas vers son renversement ? —, elle contribue parfois à accabler ceux-là mêmes qu'elle prétend vouloir libérer. Son analyse critique minutieuse, surtout développée dans *L'idéologie, ou l'origine des idées reçues*, démontre que, dans bien des cas, le recours à cette théorie en dit plus sur la personne qui l'utilise que sur celle dont on prétend expliquer l'action.

C'est très clair, nous semble-t-il, dans le cas du portrait de l'amateur de jazz par Theodor W. Adorno. Ce philosophe, grand amateur de musique classique, s'étonnait que l'on puisse aimer le jazz, qui l'irritait. Or, il était aussi un penseur révolutionnaire, qui cherchait à débusquer l'emprise du capitalisme sur les esprits. Il en vint à se dire que ceux qui écoutaient du jazz le faisaient parce que leur sensibilité avait été étouffée par le système capitaliste, victimes qu'ils étaient d'une forme de fausse conscience.

Boudon note qu'on trouve bien souvent, au départ du processus qui mène à l'attribution d'une fausse conscience, un témoin embarrassé par une action qui lui semble étrange. Il ne parvient pas à cerner les raisons de l'observé ou à se mettre à sa place. Alors, « l'observateur prend une position égocentrique » : il mesure cet agir à partir de celui que lui-même adopterait et conclut très naturellement à l'irrationalité de l'observé. Si Adorno ne trouvait pas de plaisir au jazz, comment les autres le pouvaient-ils ? La fausse conscience, dans un tel cas, « désigne moins un type de comportement qu'elle ne se fonde sur un type de relation entre l'observateur et l'observé ».

C'est un tel diagnostic qui suscite le besoin d'expliquer l'irrationalité du geste, ce que semble permettre la théorie de la fausse conscience : l'observé serait traversé par une dispute intérieure, entre sa voix authentique et la voix intériorisée de la contrainte extérieure, et



Le sociologue Raymond Boudon note qu'on trouve bien souvent, au départ du processus qui mène à l'attribution d'une fausse conscience, un témoin embarrassé par une action qui lui semble étrange. Il ne parvient pas à cerner les raisons de l'observé ou à se mettre à sa place.

ILLUSTRATION TIFFET



Jean-Baptiste Lamarche

Des suggestions ? Écrivez à Robert Dutriscac : rdutriscac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* : www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philohistoire.

cette dernière serait parvenue à prendre le dessus et à imposer des décisions. Cette hypothèse d'une fausse conscience porte tout autant la marque de l'égoïsme de l'observateur que le diagnostic d'irrationalité auquel elle semble fournir une explication : si la pensée et la volonté de l'observé n'avaient pas été contraintes, il aurait pensé et voulu comme le fait l'observateur. Ce dernier ne parvient donc qu'à « décrire [éventuellement à son insu] ses propres croyances et passions sous couleur d'analyser une réalité sociale qui en fait lui échappe ».

On le voit : la critique boudonienne est radicale. L'irrationalité que prétend expliquer la théorie de la fausse conscience n'existe que dans l'œil de l'observateur.

Au fond, en attribuant une fausse conscience à l'observé, un tel observateur transpose à l'intérieur de celui qu'il observe le différend (virtuel ou déclaré) qui les oppose. Car le désaccord intérieur supposé des voix, dans l'esprit de l'observé, est une copie conforme du différend entre les deux personnes : la fausse conscience « caractérise d'abord — de manière négative — une relation entre l'observateur et l'observé ». Par ailleurs, la voix censée être la plus authentique et libre, celle qui ne parviendrait pas à se rendre jusqu'aux lèvres de l'observé, est précisément celle que fait entendre l'observateur ; par exemple, celui qui à première vue croit apprécier le jazz, en réalité, au fond de son être, aimerait la même musique qu'Adorno. Ce qui revient à dire que celui qui attribue une fausse conscience à quelqu'un fait valoir une prétention : celle de parler au nom de celui dont il dit expliquer l'action. Celui qui se fait attribuer cette fausse conscience se trouve par le fait même dépossédé de la capacité de dire ce qu'il pense, sent et veut réellement.

Un observateur est davantage porté à suivre cette stratégie explicative « égocentrique » lorsqu'il pense qu'il offre lui-même une mesure de comparaison universelle. Ainsi, Adorno affirmait que, chez des intellectuels comme lui, on rencontrait une authenticité profonde, ce qu'il appelait « la simultanéité de l'intérieur et de l'extérieur ». On le

voit : l'égoïsme d'Adorno s'enracine dans un sociocentrisme, la conviction d'une différence en valeur entre « eux » et « nous ». C'est là un sociocentrisme indirect : au lieu de soutenir simplement la supériorité de son groupe, Adorno affirme que ce groupe est plus immédiatement humain que les autres groupes, qui, au contraire, exerceraient une répression de la nature intérieure de leurs membres. Ce sociocentrisme se présente donc comme une forme d'universalisme. Lorsqu'il contemple son reflet dans le miroir, celui qui adhère à une telle idée aperçoit un individu fidèle à sa nature profonde. En comparaison, l'étranger qu'il observe au travers des lunettes de la théorie de la fausse conscience lui apparaît étouffé par le poids de son éducation et de sa culture, qui l'empêcherait d'exprimer sa voix première.

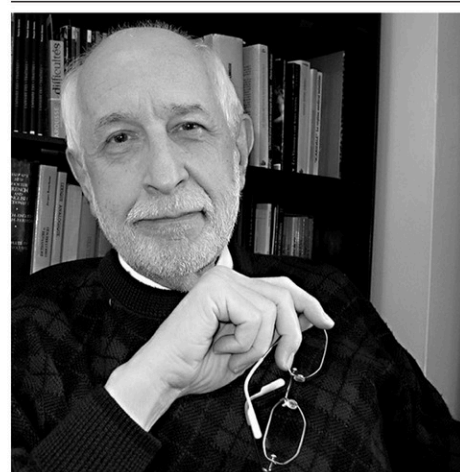
Théorie populaire

La fausse conscience, dans le Québec actuel, est fréquemment attribuée aux femmes musulmanes. L'analyse par Boudon permet notamment de comprendre pourquoi cette théorie, en apparence si savante — on la retrouve chez des penseurs réputés, comme Freud ou Adorno —, peut tout de même devenir populaire : celui qui est placé devant une action qui le déconcerte, pour produire une telle théorie, n'a qu'à suivre sa pente naturelle. Il est en effet exigeant, face à une telle action, d'écouter les principaux intéressés et de reconstruire le contexte au sein duquel elle peut avoir du sens. Il est beaucoup plus intuitif d'y réagir en partant de l'action que l'on poserait soi-même. Comme l'avouait candidement Guy Debord, un écrivain qui expliquait une vaste variété d'actions par la fausse conscience : « Rien n'est plus naturel que de considérer toutes choses à partir de soi, choisi comme centre du monde ; on se trouve par là capable de condamner le monde sans même vouloir entendre ses discours trompeurs. » Partir de soi : le choix vraiment libre que la femme musulmane ne parvient pas à faire, selon Payette et Beauchamp, c'est évidemment leur choix à elles. Et lorsque Payette dit que cette femme a été « conditionnée par

son milieu depuis sa tendre enfance », elle implique qu'elle-même a grandi dans un monde situé au-delà du conditionnement social. Voilà pourquoi ses décisions seraient celles que choisirait tout esprit parvenu à se libérer du carcan de son milieu. En tenant ce discours, elle assimile la culture québécoise à la culture universelle.

Lorsqu'on s'arrête au contexte au sein duquel ces déclarations ont été lancées, on aperçoit clairement les conséquences politiques potentiellement néfastes de la démarche égocentrique analysée par Boudon. Depuis la crise des accommodements raisonnables, une rumeur anonyme répète inlassablement que les musulmans, comme d'autres minorités religieuses du reste, seraient enclins au fanatisme, que leurs demandes seraient insatiables, qu'ils voudraient au fond nous imposer leur loi. Cette rumeur obsédante, qui alimente la peur et la colère, puis se nourrit d'elles en retour, en pousse plusieurs, rendus méfiants, à refuser de prêter davantage l'oreille à ces minorités et à les sommer de se plier à nos manières. Ce faisant, ils redéfinissent le « nous » québécois contre ces minorités.

Assurément, les esprits féministes émancipateurs qui expliquent le choix des femmes par la fausse conscience sont loin de s'inscrire dans ce mouvement de repli identitaire. Et pourtant, l'explication qu'ils mettent en avant tend curieusement à les en rapprocher. Lorsque j'attribue une fausse conscience aux femmes voilées, je suis porté à ne pas vouloir entendre leurs discours trompeurs, ce qui contribue à les exclure de la conversation démocratique. Par ailleurs, dans la mesure où l'explication que je mets alors en avant traite implicitement mon mode de vie comme un modèle universel, où le portrait de l'humain libéré que cette explication implique est mon portrait, l'exhortation que j'adresse à ces femmes — « soyez libres ! » — tend à se confondre, dans la pratique, avec l'exigence des tenants du repli identitaire — « soyez comme nous ! » La théorie de la fausse conscience ne confère-t-elle pas ainsi une aura humaniste à une réaction qui ne la mérite pas ?



Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

MARIO MEROLA Réalisations 1948-2019
514-381-6338 | www.mariomerola.net



Participation, Biennale de Venise, 2011



Sable d'Oka, Huile 2018

ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

REALTA
agence immobilière

realta.ca | 514 789 2889

Savoir
compter
& écouter

VISITE LIBRE
dimanche 14 h à 16 h



Plateau 299 000 \$
5049 Lanaudière

SUR RENDEZ-VOUS
contactez-nous!



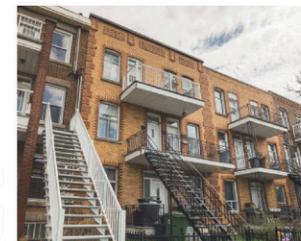
Outremont 2 995 000 \$
59 Springgrove



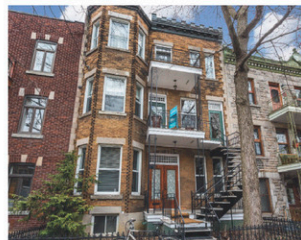
Outremont 1 595 000 \$
541-543 Outremont



Rosemont 699 000 \$
3288-3290 Bellechasse



Petite-Patrie 769 000 \$
7125-7129A Christophe-Colomb



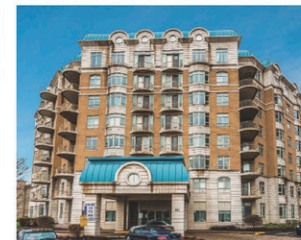
Plateau 429 000 \$
4707 Garnier



Parc-Extension 635 000 \$
7792-7794 Querbes



NDG 409 000 \$
2301 Hampton



Côte-St-Luc 489 000 \$
6803 Heywood app. 303



Sacré-Coeur 7 775 000 \$
66 Pointe-à-Gagnon



Pierrefonds 1 140 000 \$
5260 Lakeview



Morin-Heights 145 000 \$
135 des Cervidés



St-Adolphe 390 000 \$
Chemin des Verdier

À LOUER
à voir!



Outremont 1 743 \$ / mois
1163 Van Horne



Outremont 2 750 \$ / mois
828 Querbes app. 300



Rosemont 1 800 \$ / mois
3950 St-Joseph E. app.5



Rosemont 1 700 \$ / mois
6780 de Lorimier

VENDU PAR REALTA



Outremont 1 175 000 \$
582 Davaar



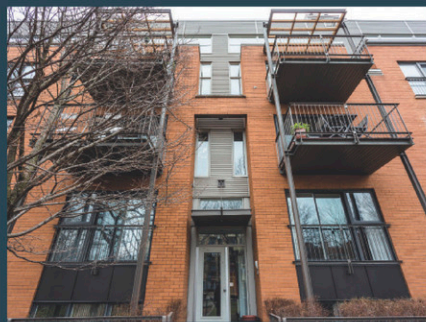
Outremont 1 025 000 \$
734 Wiseman



Outremont 1 855 000 \$
367 Wiseman



Outremont adjacent 699 000 \$
5586 Woodbury



Mile-End 629 000 \$
5217 De Gaspé app.5



Plateau 539 000 \$
4705A Garnier



Villeray 649 000 \$
7709-7711 Chateaubriand



CDN 639 000 \$
4976 Victoria

Une
question
de valeurs

J'ai fondé REALTA en janvier 2008 sur une promesse : faire du courtage immobilier de façon différente, résolument moderne. Pour nos clients. En faisant de la satisfaction de leurs exigences notre raison d'être. C'est notre image de marque et le fondement de notre succès. C'est une question de valeurs.

FB

ÉQUIPE
FRANÇOIS
BISSONNETTE
courtier immobilier agréé



B 12 | PETITES ANNONCES

ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

DIMANCHE 26 MAI 13H30 - 14H30

VUE SUR LE MONT ROYAL



1140
OUTREMONT 205 ch. Côte-Ste-Catherine #1001
479 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

TOUT PRÈS DU MÉTRO OUTREMONT



1010
OUTREMONT 1585A av. Ducharme
449 000\$ — courtier: Marc Fragman

3 NIVEAUX / ARCHITECTURE UNIQUE



1240
PLATEAU 315 rue Prince-Arthur #301
818 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

PRÈS DE FLEURY O.



1900
AHUNTSIC 10680 rue Tanguay #201
319 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

GRAND TERRAIN DE 6300 PI²



1070
MONT-ROYAL 483 av. Greenoch
995 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

MAGNIFIQUE JARDIN PAYSAGÉ



2110
HAUT-OUTREMONT 155 av. Maplewood
2 895 000\$ — courtier: James Morris

DUPLEX AVEC JARDIN



1780
VILLERAY 8277-8279 boul. De l'Acadie
469 000\$ — courtier: Vigen Endinian

DIMANCHE 26 MAI 15H00 - 16H00

MAGNIFIQUES RÉNOVATIONS



2040
MONT-ROYAL 108 av. Lazard
2 999 500\$ — courtier: Kyle Shapcott

TOUT PRÈS DU PARC CONNAUGHT



2990
MONT-ROYAL 147 av. Portland
1 129 000\$ — courtier: Vigen Endinian

FACE AU PARC LA FONTAINE



1620
PLATEAU 3844 av. du parc La Fontaine
729 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

FINITIONS HAUT DE GAMME



2070
MONT-ROYAL 331 av. Carlyle
2 195 000\$ — courtier: James Morris

PRÈS DU MÉTRO MONT-ROYAL



1070
PLATEAU 4283 rue St-Hubert
789 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

MAGNIFIQUE DEMEURE DE 3000 PI²



2590
MONT-ROYAL 236 av. Stanstead
2 498 000\$ — courtier: Marc Fragman



DES PROPRIÉTÉS UNIQUES VOUS ATTENDENT
CE DIMANCHE

Consultez les fiches détaillées au
Bardagi.com/ [code de 4 chiffres]

Contactez-nous :
514 700-2237 | Bardagi.com



GEORGES BARDAGI
courtier immobilier agréé

RE/MAX du Quartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome de RE/MAX du Quartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2V 1V9

Aussi simple que ça!

David et Alexandre.com
VOS COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.
514.374.4000

BOLTON-OUEST **SUTTON**

POUR L'AMOUR de la terre, de la vie campagnarde, du patrimoine des Cantons de l'Est. Superbe demeure en briques 1868, pièces vastes, cuisine de chef. 202 acres, maison d'invités, lac privé, écurie, forêt, champs. À découvrir. **1 800 000\$.**

PIED À TERRE au pied des pentes de ski. Condo 2 càc, compact et cosy, avec balcon. Piscine creusée, sentiers de randonnée. Meublé, équipé, seulement **125 000\$.** Très bon potentiel de revenu de location. Faites vites.

LOIS HARDACKER
Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

450 242-2000
www.loishardacker.com

Marc Bonenfant inc.
Courtier Immobilier

418 912-8787
418 653-0488

2 bureaux : Stoneham et Ste-foy

ROYAL LEPAGE
Inter-Québec

1^{RE} ÉQUIPE DE VENTE
2016-2017-2018
de tout le réseau Royal LePage Inter-Québec

104-A Rue de Grandmont,
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES
999 900 \$
mls 25525455

80, ch. des Faucons,
STONEHAM-ET-TEWKESBURY
849 000 \$
mls 21088510

VISITEZ NOS PROPRIÉTÉS WWW.MARCBONENFANT.COM

POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT

Contactez
Dominika Zimmermann
514 985-3319
dzimmermann@ledevoir.com

Vous êtes à la bonne adresse
mariesicotte.com

Marie Sicotte
COURTIER IMMOBILIER
Groupe Sutton Centre Ouest
514 953 9808
marie@mariesicotte.com

PROJET CHIC SHACK
À partir de 319 000 \$
Micro-maisons, 2 à 3 CAC, 2 Lacs + Rivière Rouge + Pistes de randonnée.

LAC XAVIER
Construire la maison de vos rêves sur un des plus beaux terrains bord de l'eau.

WESTMOUNT
2 Rue Westmount Square app. 201 - 675 000 \$
Magnifique unité moderne et complètement rénovée, orientée Sud, avec garage

VILLE-MARIE
495 Av. Viger O., app. 3107 - 469 000\$
Super loft au coeur du Quartier International avec vues panoramiques. Chambre fermée, garage, accès direct au métro... +++

ST-JEAN DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Domaine de rêve. Vue sur le Fleuve à l'année.
Terrain + 360000 pi². Maison ancestrale (1838), intérieur lumineux, 3 CC, foyer au salon. Bâtiment multifonctionnel (atelier, garage et écurie) + grand hangar. Terrain aménagé, étang. Opérations agricoles permises. Un trésor caché aux portes de Québec.
CENTRIS # : 18058837 | 849 000 \$

ST-LAURENT DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Côté sud de l'île d'Orléans, ferme avec vue partielle sur le Fleuve.
Situé en haut de la falaise (loin du chemin), ce domaine comprend :
• une grande résidence (5 chambres),
• une immense grange 35 x 88 pi. (ancienne écurie) avec atelier d'ébénisterie (45 x 50 pi),
• un grand terrain de + 250 000 pi² en partie cultivable,
• un ancien bâtiment (classé patrimonial) qui sert de lieu d'entreposage.
Note: possibilité de chevaux.
CENTRIS # : 23686466 | 564 500 \$